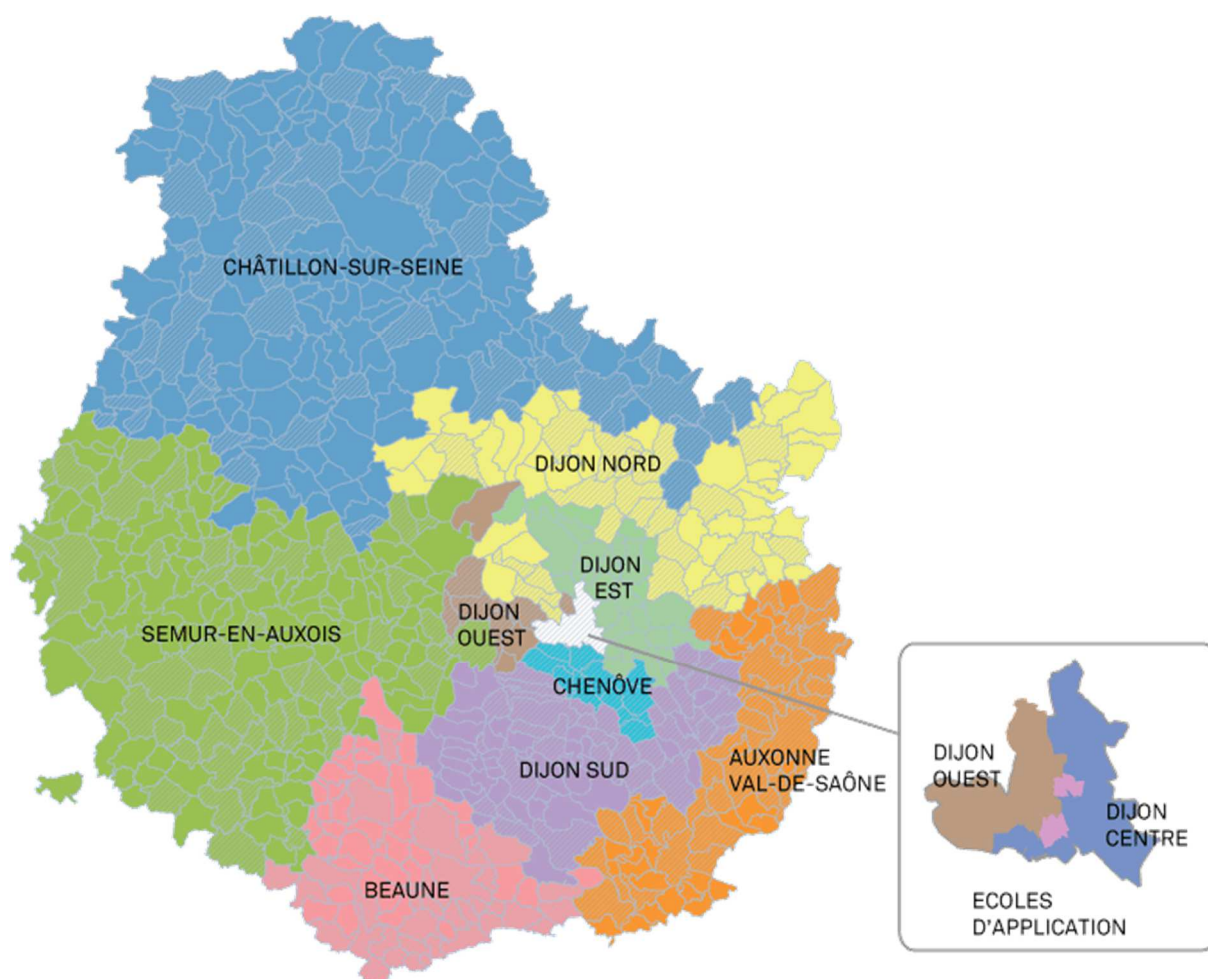


# Comité social d'administration départemental Conseil départemental de l'éducation nationale Bilan novembre 2023



## **Bilan de rentrée 2023 CSAD et CDEN DSDEN de la Côte d'Or**

### **BILAN 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

#### **I. Axes de préparation de la rentrée 2023**

1. Structures et effectifs dans le public et le privé
2. Priorités et politique départementale :
  - Soutien à la ruralité
  - Soutien à l'Éducation prioritaire : dédoublement en REP et REP+
  - Maîtrise des apprentissages fondamentaux : plafonnement à 24 élèves en GS, CP, CE1
  - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans
  - Accompagnement des directeurs d'école : décharges de direction, référente directeur et GDDE
  - Politique départementale de formation des PEFS et professeurs des écoles
3. Mesures de cartes provisoires : ajustement de juin et août

### **BILAN 2<sup>ND</sup> DEGRÉ**

#### **I. La rentrée 2023 dans les collèges : priorités académiques et départementales**

#### **II. Effectifs et dotation horaire globalisée dans les collèges en 2023-2024**

1. Evolution des effectifs des collèges publics
2. Evolution des effectifs des collèges privés
3. Evolution de la dotation des collèges

#### **III. Accompagnement des élèves et des établissements : dotation en AED**

### **RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

#### **I. Résultats aux examens**

1. Diplôme National du Brevet (DNB)
2. Certificat de Formation Générale (CFG)
3. Baccalauréats général, technologique, professionnel, Certificat d'Aptitude Professionnelle

#### **II. Orientation et affectation.**

1. Décisions d'orientation post-3<sup>ème</sup>
2. Décisions d'orientation post-2<sup>nde</sup> GT

## ÉCOLE INCLUSIVE

### **I. Scolarisation des élèves en situation de handicap**

1. Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).
2. Coordination départementale du Service de l'Ecole Inclusive (SEI) et des PIAL.
3. Formation initiale et continue des AESH.
4. Dotation T2 et HT2 : accompagnement des élèves en situation de handicap
5. Effectifs des élèves en situation de handicap
6. Évolution des structures ULIS 1D et 2D et effectifs des élèves

### **II. Autres dispositifs**

1. Enseignement adapté : SEGPA
2. Élèves à besoins spécifiques : UPE2A

## FOCUS SUR QUELQUES SUJETS

### **I. CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble »**

### **II. Évaluation des écoles**

### **III. Instruction dans la famille**

1. Une nouvelle réglementation pour l'instruction en famille (IEF).
2. Gestion des demandes.
3. Quelques données chiffrées :

### **IV. Organisation des temps scolaires**

### **V. Plan Maternelle**

### **VI. Mesure « accompagnement éducatif »**

### **VII. Mesure « Devoirs faits »**

### **VIII. Jeunesse et sports**

1. Soutenir la qualité éducative en « Accueil Collectif de Mineurs »
2. Développement de l'engagement civique : Service National Universel (SNU)
3. Développement de politiques éducatives sportives

### **IX. Alliances éducatives.**

1. Cité éducative de Dijon
2. Cité éducative de Chenôve
3. Territoires éducatifs ruraux (TER)

## BILAN 1<sup>ER</sup> DEGRE

Pour la rentrée 2023, une baisse démographique était à nouveau attendue à l'échelle nationale, avec une diminution d'effectifs de près de 64 000 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré public. Le ministère de l'Éducation nationale poursuit son action en faveur du 1<sup>er</sup> degré, pour réduire les inégalités, assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'élévation générale du niveau.

Au niveau national, la diminution de 667 ETP pour l'enseignement public, prévue pour cette rentrée, permet néanmoins de poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement.

Compte tenu de la diminution de 2095 élèves, l'académie de Dijon a vu sa dotation diminuée de 72 postes pour la rentrée 2023. Le département de la Côte-d'Or est concerné par un retrait de 12,5 emplois. Le constat 2023 fait apparaître une diminution de 708 élèves (460 élèves pour les prévisions).

Un plan d'action pour l'école maternelle a été conçu pour donner à tous les élèves les bases de leur réussite et pour garantir leur épanouissement. Le renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6ème vise à faciliter leur entrée au collège. De l'école au lycée, la place des mathématiques est renforcée.

La progression des taux d'encadrement dans le premier degré (hausse du P/E) permet de poursuivre le déploiement des politiques prioritaires gouvernementales (PPG) à l'échelle départementale :

- conforter la priorité donnée à l'école primaire avec le plafonnement à 24 des classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire, atteint à 93% des classes pour la rentrée 2023. L'objectif est de tendre vers 100% de plafonnement pour la rentrée 2024, tout en tenant compte de l'équité territoriale et des effectifs des autres niveaux qui ne doivent pas être pénalisés par la mesure.
- poursuivre le dédoublement des classes en GS, CP et CE1 en éducation prioritaire. Cette mesure a été réalisée à 100% dès la rentrée 2021 et est maintenue pour la rentrée 2023.
- poursuivre les mesures déjà engagées en faveur de l'École inclusive et des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les actions menées pour améliorer leur scolarisation se poursuivent, notamment par le biais de l'ouverture d'une ULIS à l'école élémentaire de Couternon.

L'attention portée à la ruralité est maintenue. Les écoles des communes de moins de 5 000 habitants n'ont pas pu faire l'objet d'une fermeture sans l'accord du maire.

La préparation de la rentrée 2023 s'est élaborée en plusieurs temps. La carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré a été arrêtée à l'issue du CDEN du 1<sup>er</sup> février. Le suivi des évolutions des effectifs des écoles s'est poursuivi avec les CSAD ajustements de juin et septembre. Ces deux temps ont permis de faire le point sur les situations à revoir en cas de forte évolution des effectifs.

## I. Axes de préparation de la rentrée 2023

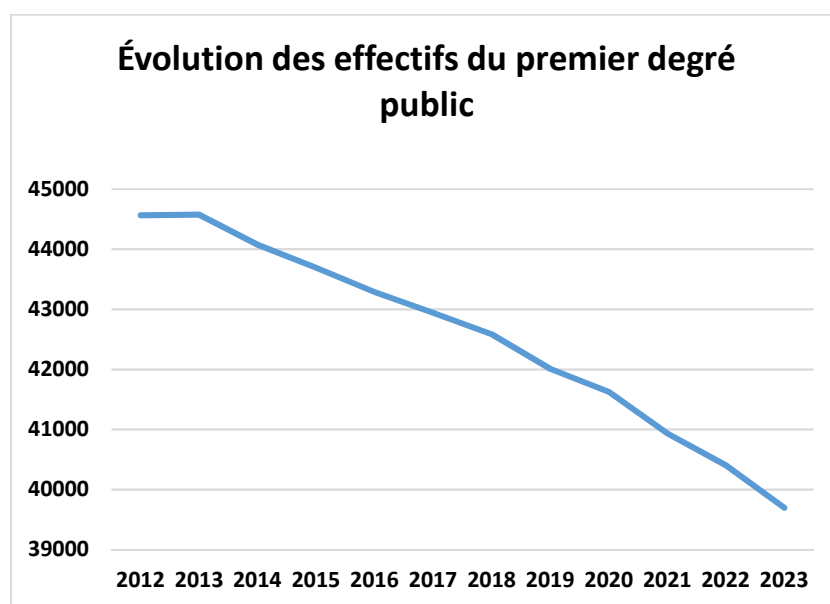
### 1. Structures et effectifs dans le public et le privé.

#### Effectifs dans le premier degré public :

Le constat du département de la Côte d'Or fait apparaître une baisse des effectifs de 1,78% entre 2023 et 2022, soit 708 élèves de moins. La diminution des effectifs est plus importante que celle attendue lors des prévisions qui était de 460 élèves.

La Côte d'Or comptabilise 39 695 élèves. Elle perd 286 élèves sur le niveau pré-élémentaire et 416 élèves en élémentaire.

	Constat 2021	Constat 2022	Prévisions 2023	écart prév 23 / constat 22	Constat 2023	écart constat 23 / constat 22	écart prév 23 / constat 23
<b>total maternelle</b>	<b>15 012</b>	<b>14 782</b>	<b>14 696</b>	<b>-24</b>	<b>14 496</b>	<b>-286</b>	<b>-200</b>
<b>total élémentaire</b>	<b>25 366</b>	<b>25 079</b>	<b>24 694</b>	<b>-156</b>	<b>24 663</b>	<b>-416</b>	<b>-31</b>
ULIS écoles	556	542	553	11	536	-6	-17
<b>total général</b>	<b>40 934</b>	<b>40 403</b>	<b>39 943</b>	<b>-169</b>	<b>39 695</b>	<b>-708</b>	<b>-248</b>



#### Les structures de l'enseignement public

Le département compte 488 écoles publiques et 31 écoles privées dont 10 hors contrat.

Il y a eu une diminution de 8 écoles pour la rentrée 2023 qui s'explique par :

- la fusion des écoles maternelles et élémentaires de Baigneux-les-Juifs, Breuil à Chevigny, Corpeau et Paul Langevin à Talant ;
- la fermeture des écoles élémentaires de Fain-les-Montbard, maternelle Marmuzots à Dijon, maternelle et élémentaire Diderot à Montbard

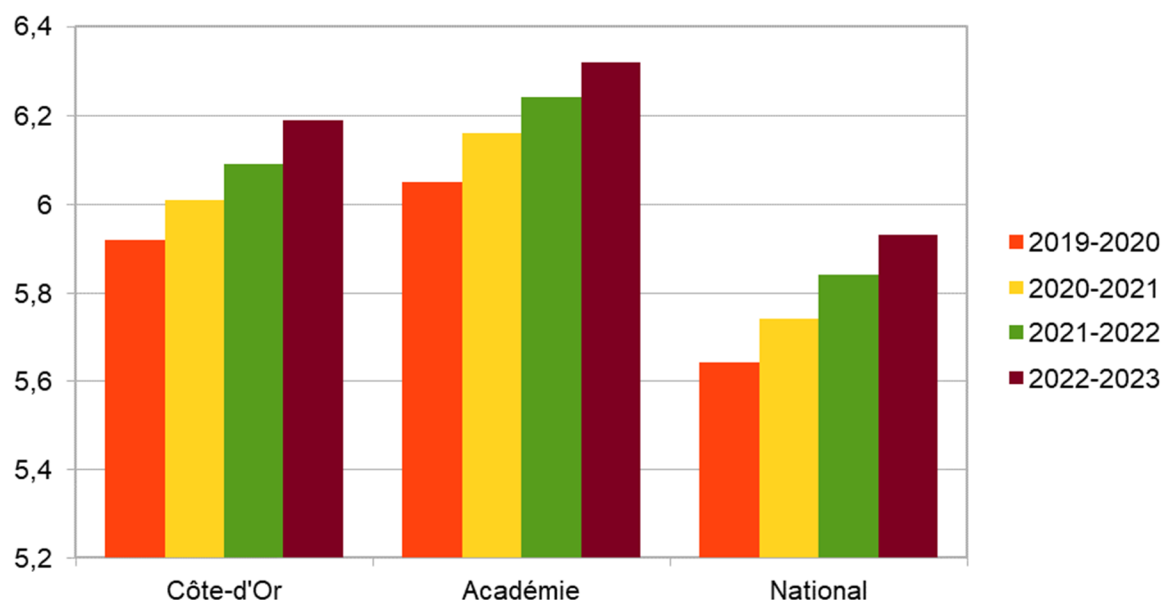
Nombre d'écoles	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Écart 2020 / 2023
Écoles maternelles	199	194	190	184	-15
Écoles élémentaires et primaires	311	307	306	304	-7
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>501</b>	<b>496</b>	<b>488</b>	<b>-22</b>

Classes uniques	4	4	5	4	0
RPI dispersés	49	49	48	48	-1
RPI concentrés	17	16	17	17	0
Pôles scolaires	27	27	27	27	0

Nombre de classes					
Écoles maternelles	671	666	657	648	-23
Écoles élémentaires	1 234	1 229	1 234	1 226	-8
<b>Total</b>	<b>1 905</b>	<b>1 895</b>	<b>1 891</b>	<b>1 874</b>	<b>-31</b>

#### Évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves P/E - Public

P/E	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Côte-d'Or	5,92	6,01	6,09	6,19	<i>en attente</i>
Académie	6,05	6,16	6,24	6,32	<i>en attente</i>
National	5,64	5,74	5,84	5,93	<i>en attente</i>

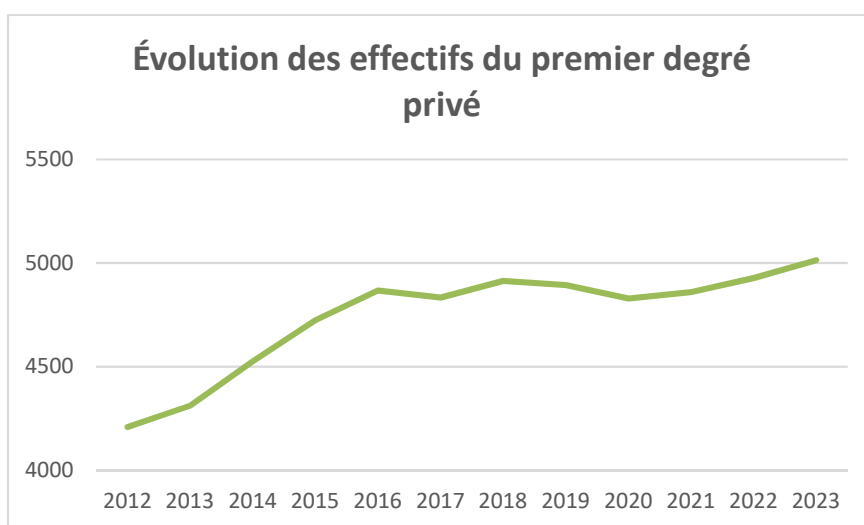


## Évolution des effectifs de l'enseignement privé (sous et hors contrat)

Le constat du département de la Côte d'Or fait apparaître une légère hausse des effectifs de 1,7%. Ils augmentent de 86 élèves (dont 42 élèves du privé sous contrat) entre le constat 2023 et 2022.

Les effectifs totaux des élèves scolarisés dans le privé sous et hors contrat s'élèvent à 5 014 élèves. Le poids des effectifs de l'enseignement privé représente 11,2% des effectifs globaux.

	Constat 2021	Constat 2022	Prévisions 2023	écart prév 22 / constat 21	Constat 2023	écart constat 23 / constat 22	écart prév 23 / constat 23
<b>total maternelle</b>	<b>1 563</b>	<b>1 545</b>	<b>1 529</b>	<b>-16</b>	<b>1 619</b>	<b>74</b>	<b>90</b>
<b>total élémentaire</b>	<b>3 271</b>	<b>3 357</b>	<b>3 368</b>	<b>11</b>	<b>3 367</b>	<b>10</b>	<b>-1</b>
ULIS écoles	25	26	27	1	28	2	1
<b>total général</b>	<b>4 859</b>	<b>4 928</b>	<b>4 924</b>	<b>-4</b>	<b>5 014</b>	<b>86</b>	<b>90</b>



### Les structures de l'enseignement privé :

Écoles privées sous et hors contrat :

<b>nombre d'écoles</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
sous-contrat	21	21	21	21
hors-contrat	10	9	10	10
<b>total</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
classes maternelles	60	63	63	67
classes élémentaires	139	136	141	144
classes spécialisées	3	3	3	3
<b>total classes</b>	<b>202</b>	<b>202</b>	<b>207</b>	<b>214</b>

Écoles privées sous contrat uniquement :

	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
<b>nombre d'écoles</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
classes maternelles	53	54	53	56
classes élémentaires	126	124	125	128
classes spécialisées	3	3	3	1
<b>total classes</b>	<b>182</b>	<b>181</b>	<b>181</b>	<b>185</b>

## Priorités de la politique départementale.

Un retrait de 12,5 postes dans l'enseignement public à la rentrée 2023 a été réalisé dans le département de la Côte-d'Or. La mise en œuvre des priorités politiques départementales a été poursuivie et se sont inscrites dans le cadre des politiques prioritaires gouvernementales (PPG) :

- améliorer les taux d'encadrement dans le département,
- garantir le plafonnement à 24 élèves dans les classes de GS-CP et CE1 hors EP,
- maintenir le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en EP,
- poursuivre le soutien à la ruralité,
- assurer le renforcement des décharges de direction des écoles de moyenne et grande taille,
- poursuivre les politiques scolaires inclusives.

### ➤ Soutien à la ruralité

Le ministère conduit une politique active en faveur des écoles situées en milieu rural. Des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales sont mis en œuvre pour assurer l'égal accès à une école de qualité sur tout le territoire. La rentrée scolaire 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires ruraux ou éloignés, avec la tenue de l'engagement de ne fermer aucune école sans accord préalable du maire des communes de moins de 5000 habitants. Pour la rentrée 2022, aucune fermeture d'école n'a été prononcée sans l'accord du maire. Une vigilance particulière a été accordée aux petites structures. La démarche de contractualisation dans le cadre des conventions ruralité se poursuit pour améliorer l'offre éducative dans les territoires ruraux. À cet égard, le département de la Côte d'Or bénéficie d'une nouvelle convention ruralité, signée le 18 mars 2021, résultat d'un dialogue étroit entre la préfecture, le conseil départemental et la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Il s'agit d'accompagner les communes du département dans le cadre d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'offre scolaire (sur les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025) dans le 1<sup>er</sup> degré dans le département de la Côte d'Or.

### ➤ Soutien à l'éducation prioritaire : dédoublement en REP et REP+

**GS à effectifs réduits en REP et REP + : sur 78 postes, 32 sont implantés en GS.**

écoles maternelles	total élèves R23	nb cl R2022	besoins en poste(s)	nb cl R2023
Violettes Chenôve	101	6	0	6
Bourdenière Chenôve	116	6	1	7
En Saint-Jacques Chenôve	107	7	0	7
Gambetta Chenôve	74	5	-1	4
Champollion Dijon	135	7	1	8
Flammarion Dijon	110	6	0	6
Lamartine Dijon	104	6	0	6
York Dijon	84	5	0	5
Alsace Dijon	53	4	0	4
Anjou Dijon	77	5	0	5
Buffon Dijon	86	5	0	5
Champs-Perdrix Dijon	80	5	-1	4
Colette Dijon	51	3	0	3
Diderot Montbard	/	2	/	/
JY Cousteau Montbard	60	3	1	4
Pasteur Montbard	82	4	0	4
Total	1320	79	1	78



**CP-CE1 à effectifs réduits en REP et REP + : sur 138 postes, 39 sont implantés en CP et 36 en CE1.**

écoles élémentaires	total élèves R23	nb cl R2022	besoins en poste(s)	nb cl R2023
Violettes Chenôve	145	10	0	10
Bourdenière Chenôve	198	13	0	13
En Saint-Jacques Chenôve	159	11	0	11
Gambetta Chenôve	119	6	1	7
Champollion Dijon	180	14	-1	13
Flammarion Dijon	160	11	0	11
Lamartine Dijon	158	11	0	11
York Dijon	129	9	0	9
Alsace Dijon	104	7	0	7
Anjou Dijon	119	8	0	8
Buffon Dijon	123	8	0	8
Champs-Perdrix Dijon	144	8	1	9
Colette Dijon	91	5	0	5
Langevin Montbard	166	10	0	10
Curie Montbard	80	5	1	6
<b>Total</b>	<b>2075</b>	<b>136</b>	<b>2</b>	<b>138</b>

➤ **Maîtrise des apprentissages fondamentaux : plafonnement à 24 élèves en GS, CP, CE1**

Dans le cadre des politiques prioritaires gouvernementales (PPG), l'objectif est de plafonner à 24 élèves les effectifs des classes de grande section, CP et CE1, sur tous les territoires, hors éducation prioritaire. Elle est complémentaire de la mesure relative aux dédoublements dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) et permet de consolider les apprentissages fondamentaux pour les élèves de GS, CP et CE1.

Évolution du taux du plafonnement à 24 élèves depuis 2020 :

- à la rentrée 2020 : 70%

- à la rentrée 2021 : 94%

- à la rentrée 2022 : 97%

- à la rentrée 2023 : 93.2%. En effet, 33 écoles sur 488 ne bénéficient pas du plafonnement à 24 en raison notamment des effets de seuil (classes à 25), très présents en milieu rural.

➤ **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

Pour la rentrée 2023, les dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans s'élèvent à 15.

Situation en 2022-2023				Situation en 2023-2024		
nbre postes	lieu d'implantation	n° étab		nbre postes	lieu d'implantation	n° étab
1	mat Centre Seurre	0210562X	aux	1	mat Centre Seurre	0210562X
1	mat Peupliers Beaune	0211436X	bea	1	mat Peupliers Beaune	0211436X
1	mat En St Jacques Chenove	0211057K	che	1	mat En St Jacques Chenove	0211057K
1	mat Bourdenière Chenove	0211142C	che	1	mat Bourdenière Chenove	0211142C
1	mat Mazué Longvic	0212051R	che	1	mat Mazué Longvic	0212051R
1	mat Petit Bernard Dijon	0211682P	appli	1	mat Petit Bernard Dijon	0211682P
1	mat Champollion Dijon	0210127Z	dc	1	mat Champollion Dijon	0210127Z
1	mat Breuil Chevigny	0211447J	de	1	mat Breuil Chevigny	0211447J
1	mat Huches Quetigny	0211125J	de	1	mat Huches Quetigny	0211125J
			do	1	mat Alsace Dijon	0211330G
1	mat Buffon Dijon	0211376G	do	1	mat Buffon Dijon	0211376G
1	mat Lallemand Dijon	0211438Z	do	1	mat Lallemand Dijon	0211438Z
1	mat Pouilly-en-Auxois	0211488D	sem	1	mat Pouilly-en-Auxois	0211488D
1	mat Précý-sous-Thil	0211749M	sem	1	mat Précý-sous-Thil	0211749M
1	mat Saulieu	0210591D	sem	1	mat Saulieu	0210591D
<b>14</b>				<b>15</b>		
	REP				REP	
	REP +				REP +	

➤ **Accompagnement des directeurs d'écoles : décharges de direction**

○ **Décharges de direction, accompagnement des néo-directeurs**

Depuis la rentrée 2022, les directeurs des écoles de 12 classes ont été entièrement déchargés de leurs fonctions d'enseignement, et les directeurs d'écoles de 6 et 7 classes ont vu leurs décharges passer d'un quart à un tiers temps. Chaque directeur nouveau dans la fonction est accompagné par un tuteur désigné par l'IEN.

○ **Référent directeur**

La référente des directeurs d'école accompagne les directeurs tout au long de l'année en réponse à des sollicitations directes (114 écoles) sur des thèmes variés comme : réglementation, sécurité, autorité parentale, conduite des instances, évaluation d'école, *Notre école, faisons-la ensemble* (NEFE), inscription/radiation, École inclusive, laïcité, assurance, rythme scolaire, élection, éviction, aide à la prise de fonction. Une lettre des directrices et directeurs d'école présentant des actualités et informations nécessaires au pilotage pédagogique et administratif de l'école est envoyée une fois par période.

○ **GDDE**

Le groupe départemental des directeurs d'école s'est réuni à trois reprises dont un exceptionnel pour présenter le PACTE. Les deux autres ont abordé la réécriture du règlement type départemental ainsi que les actions de formation initiale et continue, le LPI, l'application Fait établissement, le programme Phare, NEFE, la réorganisation de E-prim, la frise annuelle des directeurs d'école, la préparation de l'entrée au collège, évaluation d'écoles.

### ➤ Politique départementale de formation des PEFS et professeurs des écoles

- Les formations statutaires ont concerné les stages de formation pour les néo-directeurs (5 semaines) ; 8 stagiaires CAPPEI (12 semaines) ; le stage MIN pour 5 enseignants (2 fois deux semaines distinctes) ; le CAFIPEMF (5 semaines de stage) ; PEFS 100% (stage massé de 15 jours) ; le plan de formation REP+ : 9 semaines complètes de formation pour 88 enseignants de REP+.
- Les formations liées aux priorités nationales ont concerné :
  - le Plan français et 48 constellations (384 enseignants) ; le Plan mathématiques 48 constellations (384 enseignants) ;
  - les priorités nationales EPS et Savoir Rouler à Vélo ont nécessité 3 sessions « Savoir Nager » ;
  - la formation pHARe a demandé 3 sessions de formation pour les formateurs à destination de 7 circonscriptions ;
- Les formations continues ont concerné :
  - la formation des TR et T1 T2 a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2022 ;
  - le congrès AGEEM des 5 6 7 juillet 2023 a concerné 16 enseignants ;
  - les directeurs d'école ont été formés pour les évaluations d'écoles (56 enseignants sur 3 jours) ;
  - l'arrivée de dalles tactiles dans les classe de Dijon a nécessité 8 sessions de 8 TR ;
  - les langues vivantes étrangères les écoles bilingues et des observations croisées ont concerné 5 enseignants en 4 jours de formation. La formation ERASMUS a concerné 4 enseignants sur 4 jours (mars 2023) ;
  - en éducation artistique et culturelle, 4 résidences d'artistes pour 8 enseignants et 1 formation éducation musicale pour 8 enseignants ;
  - en éducation prioritaire, deux journées académiques pour 25 enseignants à chaque journée ;
  - le stage « Débuter en ASH » (3 jours) ;
- Formation des professeurs des écoles contractuels : du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 août 2023. Cette formation a concerné 10 enseignants (juin en présentiel et juillet août en distanciel).

#### Professeurs des écoles fonctionnaires stagiaires 2022-2023 accueillis :

	Promotion	Titulaires	Prolongés	Renouvelés	Licenciés	Démission
PEFS 50	28	25	2	1	0	0
PEFS 100	38	30	3	2	2	1

7 procédures d'accompagnement ont été déclenchées par les équipes de suivi.

#### Étudiants M2 accueillis :

52 étudiants étaient contractuels alternants (ECA) et 35 étaient stagiaires en observation et en pratique accompagnée (SOPA). Il est à noter 2 démissions de SOPA au cours de l'année, et deux SOPA ont été déplacés d'école. Parmi les étudiants M2 SOPA, 27 SOPA étaient en stage chez des PEMF et 8 SOPA étaient chez des maîtres d'accueil temporaires.

#### Formation des fonctionnaires stagiaires Temps Pleins et Mi-temps :

Pour la semaine d'accueil des fonctionnaires stagiaires mi-temps et temps-plein deux jours de formation ont été organisés au mois d'août pour un accueil institutionnel. Les thèmes abordés ont été la posture de l'enseignant, l'autorité et la tenue de classe pour 58 fonctionnaires stagiaires.

Tout le long du mois de septembre 2022, les fonctionnaires stagiaires à mi-temps ont bénéficié d'un tuiilage et d'une observation en écoles d'application

Les fonctionnaires stagiaires à temps plein ont bénéficié de 15 jours de formation en deux sessions massées : 8 jours à la charge de l'INSPE, 7 jours à la charge de la DSDEN.

## 2. Mesures de carte provisoires : ajustement de juin et septembre.

Légende :

AUX	Auxonne Val-de-Saône	DE	Dijon Est
BEA	Beaune	DO	Dijon Ouest
CHA	Chatillon-sur-Seine	DN	Dijon Nord
CHE	Chenôve	DS	Dijon Sud
DC	Dijon Centre	SEM	Semur-en-Auxois

Implantations d'emplois de juin 2023 à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 :

DE	0211433U	E.P.	AHUY en élémentaire	8ème classe ordinaire
SEM	0211238G	E.E.	ARNAY-LE-DUC PIERRE MEUNIER	4ème classe ordinaire
CHE	0211057K	E.M.	CHENOVE EN SAINT-JACQUES	7ème classe ordinaire
DS	0211926E	E.M.	CORCELLES-LES-CITEAUX	2ème classe ordinaire
DO	0211373D	E.M.	DIJON ANJOU	5ème classe ordinaire
DC	0211639T	E.E.	DIJON MANSART	10ème classe ordinaire
DS	0211572V	E.E.	LONGCHAMP R.P.I. AVEC CHAMBEIRE	5ème classe ordinaire
CHE	0211789F	E.M.	LONGVIC PAUL EMILE VICTOR	5ème classe ordinaire
DE	0211444F	E.M.	NORGES-LA-VILLE R.P.I. AVEC BRETIGNY	4ème classe ordinaire
AUX	0210730E	E.P.	PAGNY-LE-CHATEAU en élémentaire	6ème classe ordinaire
DE	0211872W	E.M.	QUETIGNY NELSON MANDELA	3ème classe ordinaire
DE	0210675V	E.P.	REMILLY-SUR-TILLE en maternelle	6ème classe ordinaire

Retraits d'emplois de juin 2023 à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 :

CHA	0211787D	E.P.	AIGNAY-LE-DUC en maternelle	5ème classe ordinaire
CHA	0210267B	E.E.	CHATILLON-SUR-SEINE CARCO	5ème classe ordinaire
DO	0211404M	E.M.	DIJON COLETTE	4ème classe ordinaire
CHA	0210990M	E.E.	FAIN-LES-MONTBARD	1ère classe ordinaire
DS	0211594U	E.M.	LONGCHAMP R.P.I. AVEC CHAMBEIRE	3ème classe ordinaire
BEA	0210815X	E.E.	MEURSANGES R.P.I AVEC CHEVIGNY-EN-VALIERE	3ème classe ordinaire
CHA	0211828Y	E.P.	SAINT-REMY en maternelle	5ème classe ordinaire
CHA	0211917V	E.M.	VENAREY-LES-LAUMES LA FONTAINE	2ème classe ordinaire
SEM	0211550W	E.E.	VITTEAUX	4ème classe ordinaire

Implantations d'emplois de septembre 2023 à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 :

DC	0210127Z	E.M.	DIJON CHAMPOLLION	8ème classe ordinaire
DO	0211969B	E.M.	DIJON PETIT CITEAUX	3ème classe ordinaire
DC	0211884J	E.E.	DIJON MONTS DE VIGNES	9ème classe ordinaire
DC	0210104Z	E.M.	DIJON VALENDONS	4ème classe ordinaire
DS	0210950U	E.E.	GENLIS JULES FERRY	6ème classe ordinaire
CHA	0211994D	E.E.	MONTBARD PAUL LANGEVIN	10ème classe ordinaire
DN	0211589N	E.E.	TALANT ELSA TRIOLET	7ème classe ordinaire

Il n'y a pas eu de retraits d'emplois à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 dans le cadre du CSAD ajustements de septembre 2023.

La balance globale est de 47 implantations d'emplois (dont 1 ULIS et 18 ouvertures provisoires pour 59,5 retraits d'emplois).

## BILAN 2<sup>ND</sup> DEGRE

### **I. La rentrée 2023 dans les collèges : priorités académiques et départementales**

La préparation de la rentrée 2023 a permis le renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux, notamment pour les élèves de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, pour faciliter leur entrée au collège. De l'école au lycée, la place des mathématiques a été renforcée à partir d'une nouvelle dynamique. Le soutien à la voie professionnelle a été conforté à partir des trois objectifs qui font l'objet de concertations : réduire le nombre de décrocheurs, augmenter l'insertion professionnelle et permettre les poursuites d'études.

Avec une attention soutenue aux valeurs de la République et au bien-être de tous les élèves, la rentrée 2023 a permis également d'engager un travail de fond pour développer la mixité sociale, tout en poursuivant le déploiement de l'École inclusive.

Au niveau académique, les moyens d'enseignement sont en baisse de 99 équivalents temps plein (ETP), variation composée d'une diminution de 105 ETP heures postes et d'une augmentation de 6 ETP d'heures supplémentaires annuelles.

La rentrée 2023 voit les effectifs d'élèves dans le second degré baisser de 0,4 % par rapport à la rentrée 2022. L'écart à la prévision est de 0,3 (+332 élèves) avec un nombre d'élèves plus important que prévu dans le public (+479 élèves). Les écarts positifs à la prévision se concentrent dans les collèges publics avec 343 élèves de plus que prévu. Au constat de la rentrée 2023, l'académie de Dijon a vu ses effectifs diminuer de 543 élèves, dont 216 élèves sur le niveau collège.

Le département de la Côte d'Or voit ses effectifs du 2<sup>nd</sup> degré (collèges et lycées) stagner dans le public (+14) et compte 154 élèves de plus que prévu à la rentrée 2022. Entre le constat 2022 et le constat 2023 une baisse des effectifs de 98 élèves est observée dans les collèges publics.

Aux niveaux académique et départemental, la préparation de la rentrée 2023 a été marquée par plusieurs priorités.

Le renforcement global significatif de l'allocation progressive des moyens (APM) a permis de poursuivre les efforts engagés ces deux dernières rentrées et d'avoir une attention toute particulière pour accompagner les territoires et les difficultés scolaires et sociales. Pour mémoire, l'allocation progressive des moyens consiste à attribuer une partie de l'enveloppe départementale à chaque établissement en fonction de l'indice de position sociale (IPS) qui lui est propre. En 2023, 183,17 ETP étaient ainsi dédiés à l'accompagnement des collégiens pour consolider et approfondir leurs apprentissages.

La mise en œuvre d'une École pleinement inclusive constitue une priorité forte conformément aux politiques prioritaires gouvernementales. Le renforcement des dispositifs ULIS s'est poursuivi avec cinq projets de création au niveau académique. La Côte d'Or est concernée avec la création de deux ULIS, l'une au collège de Seurre et l'autre au collège de Quetigny. Afin de mieux accompagner les

élèves concernés, la dotation horaire a été ajustée en faveur de collèges qui se trouvaient dans des situations particulières, notamment en cas d'inclusion d'élèves d'ULIS sur des niveaux à effectifs chargés.

Toujours en matière d'inclusion, le déploiement de moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement académique des élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés hors dispositifs a été reconduit, notamment pour accompagner les élèves ukrainiens. Un redéploiement des dispositifs, à moyens constants, a été mis en œuvre en Côte d'Or.

Concernant les SEGPA, les structures sont financées en fonction du nombre d'élèves constatés et prévus, à partir des grilles horaires réglementaires.

La répartition de la dotation départementale entre les établissements a été réalisée dans le respect des grilles horaires et des évolutions d'effectifs au sein des structures, sur la base du financement d'une capacité indicative de référence de 30 élèves par division hors éducation prioritaire, et de 25 élèves en moyenne en éducation prioritaire. Par ailleurs, il a été tenu compte des profils socio-économiques du public scolaire sur la base de l'IPS.

La DHG pour l'année 2023-2024 est une enveloppe globalisée, allouée à des établissements qui en définissent les principes d'allocation et de ventilation au niveau de leur conseil d'administration, selon un équilibre heures postes / heures supplémentaires et indemnités pour missions particulières (IMP).

Le dialogue avec les établissements s'est poursuivi en fin d'année scolaire dernière pour aboutir à des ajustements, à la baisse ou à la hausse, au vu des prévisions d'effectifs qui ont été affinées au mois de juin.

## II. Effectifs et dotation horaires globalisée dans les collèges 2023-2024

### 1. Evolution des effectifs des collèges publics.

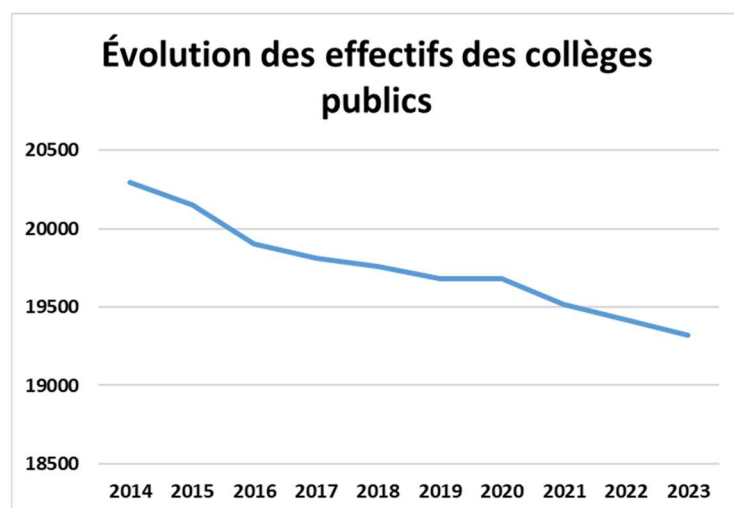
Les structures du département sont de :

- 47 collèges publics et 9 collèges privés dont 2 hors contrat
- 18 lycées publics dont 2 lycées professionnels et 10 lycées privés dont 4 hors contrat

Le constat 2023 est de 19318 élèves soit une baisse de 0,5%

	Constat 2021	Constat 2022	Constat 2023	écarts constat 23 / constat 22	Prévisions 2023	écarts constat/prévisions
6èmes	4 694	4 608	4 635	27	4 673	-38
5èmes	4 563	4 694	4 617	-77	4 617	0
4èmes	4 776	4 567	4 691	124	4 701	-10
3èmes	4 602	4 659	4 457	-202	4 506	-49
ULIS	214	238	280	42	237	43
<b>total</b>	<b>18 849</b>	<b>18 766</b>	<b>18 680</b>	<b>-86</b>	<b>18 734</b>	<b>-54</b>
SEGPA	669	650	638	-12	637	1
<b>total collèges</b>	<b>19 518</b>	<b>19 416</b>	<b>19 318</b>	<b>-98</b>	<b>19 371</b>	<b>-53</b>

Les effectifs par niveau incluent les effectifs des élèves en UPE2A.



### Évolution du H/E en collège - public

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
H/E Côte-d'Or	1,2454	1,2519	
H/E Académique	1,2614	1,2860	

Département 21	Effectifs						
Collèges	Constat 2022	Constat 2023					Total
		6ème	5ème	4ème	3ème	ULIS	
Arnay-le-Duc	166	44	46	36	52		178
Auxonne	615	145	142	145	131	12	575
Beaune Jules Ferry	582	144	138	160	123	10	575
Beaune Monge	668	138	167	150	158	18	631
Bligny-sur-Ouche	100	21	33	24	10		88
Brazey-en-Plaine	393	84	108	88	80		360
Brochon	585	136	158	129	138		561
Châtillon-sur-Seine	427	108	101	108	89	12	418
Chenôve Le Chapitre	217	67	55	63	40	12	237
Chenôve Herriot	316	63	84	79	75		301
Chevigny-Saint-Sauveur	849	203	200	219	207	7	836
Dijon Gaston Bachelard	252	59	72	51	54	21	257
Dijon Carnot	558	145	148	136	142		571
Dijon Champollion	505	141	124	132	126	8	531
Dijon Clos de Pouilly	769	189	166	195	204		754
Dijon Dunant	330	70	80	71	91	12	324
Dijon Les Lentillères	452	114	105	119	116		454
Dijon Malraux	678	175	165	164	167		671
Dijon Montchapet	436	103	107	116	110		436
Dijon Le Parc	328	75	90	95	84		344
Dijon Pardé	636	147	139	165	171	13	635
Dijon Rameau	534	147	133	150	135	9	574
Dijon Roupnel	379	101	81	106	97	12	397
Echenon	359	92	107	77	88		364
Fontaine-Française	168	39	41	39	40		159
Genlis	547	142	131	146	129	12	560
Is-sur-Tille	649	164	144	162	163	11	644
Laignes	81	22	14	20	20		76
Liernais	60	17	19	11	20		67
Longvic	596	159	137	148	150	12	606
Marsannay-la-Côte	360	106	84	86	94	14	384
Mirebeau-sur-Bèze	451	121	110	106	101	12	450
Montbard	274	60	64	67	69	12	272
Nolay	179	40	48	39	42		169
Nuits-Saint-Georges	646	165	153	179	145	12	654
Pontallier-sur-Saône	359	97	100	77	82		356
Pouilly-en-Auxois	258	50	64	69	61		244
Quetigny	620	153	154	165	139	10	621
Recey-sur-Ource	118	30	32	33	20		115
Saulieu	176	49	45	40	27	9	170
Selongey	254	60	59	70	56		245
Semur-en-Auxois	378	83	112	81	93	10	379
Seurre	318	85	84	76	70	8	323
Sombernon	412	98	95	117	89		399
Talant	334	75	84	79	73	12	323
Venarey-les-Laumes	291	78	71	71	62		282
Vitteaux	103	31	23	32	24		110
<b>Totaux</b>	<b>18 766</b>	<b>4 635</b>	<b>4 617</b>	<b>4 691</b>	<b>4 457</b>	<b>280</b>	<b>18 680</b>

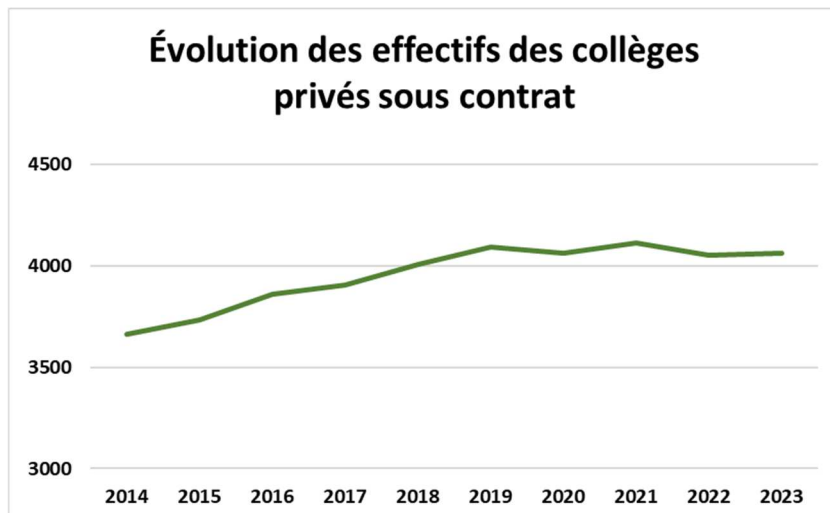


SEGPA	Capacité d'accueil	Effectifs	
		2022-2023	2023-2024
Auxonne	64	61	62
Beaune Jules Ferry	64	56	59
Brazey-en-Plaine	64	62	61
Châtillon-sur-Seine	64	46	39
Chenôve Le Chapitre	96	66	60
Dijon Bachelard	64	59	62
Dijon Les Lentillères	64	59	64
Dijon Roupnel	64	62	61
Is-sur-Tille	64	55	51
Quetigny	64	61	61
Semur-en-Auxois	64	63	58
<b>Totaux</b>	<b>736</b>	<b>650</b>	<b>638</b>

## 2. Évolution des effectifs des collèges privés (sous et hors contrat).

Le constat 2023 est de 4 062 élèves soit une augmentation de 0,2 %.

	Constat 2021	Constat 2022	Constat 2023	Écart 2023 / 2022
<b>total</b>	<b>4 054</b>	<b>3 993</b>	<b>4 002</b>	<b>9</b>
SEGPA	61	60	60	0
<b>total collèges</b>	<b>4 115</b>	<b>4 053</b>	<b>4 062</b>	<b>9</b>



### 3. Evolution de la dotation des collèges publics

Département 21	Dotations horaires globales (en heures)										
Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin			Motifs des ajustements	Heures trajet	DHG finale	PF PACTE au 17/10/23
	HP	HSA	IMP	Total	HP	HSA	IMP				
Arnay-le-Duc	224	18	3	245					7	252	13
Auxonne	614	49	5	668	8	3		au titre du niveau 4ème en tension	4	683	42
Beaune Jules Ferry	629	56	7	692					2	694	40
Beaune Monge	655,5	58,5	9	723					1	724	41
Bligny-sur-Ouche	142	8,5	4,5	155					2	157	8
Brazey-en-Plaine	415	33	4	452		-7		retrait sur le niveau 6ème très faible	5	450	29
Brochon	579,5	52,5	6	638					2	640	38
Châtillon-sur-Seine	510	35,5	5,5	551	4			aide de niveau 6ème	2	557	32
Chenôve Le Chapitre	351	29,5	3,5	384					2	386	24
Chenôve Herriot	348,5	32,5	2	383					2	385	22
Chevigny-Saint-Sauveur	869,5	75	10	954,5		6		dédouplements	5	965,5	57
Dijon Bachelard	294	24	4	322	12	9		niveau 6ème + dédoublements en sciences	3	346	24
Dijon Carnot	560	53	6,5	619,5	3	4		Au titre de l'AS + dédoublements niveaux chargés	5	631,5	37
Dijon Champollion	594	52,5	7,5	654					1	655	40
Dijon Clos de Pouilly	796,5	65	5	866,5	12,7	7,3		niveau 6ème	2	888,5	49
Dijon Dunant	388	29	5	422					1	423	23
Dijon Les Lentillères	547	53	4	604						604	33
Dijon Malraux	667	58,5	6,5	732						732	42
Dijon Montchapet	429	34,5	4	467,5	15,35	2,65		niveau 6è/4è	1	486,5	26
Dijon Le Parc	392	31	8	431	2	2		aide de niveau 4ème	2	437	25
Dijon Pardé	663	60	9	732					2	734	41
Dijon Rameau	752,25	74,5	5,5	832,25						832,25	106
Dijon Roupnel	435	33	8	476	13,3	6,7		niveau 6ème	1	497	26
Echenon	371	32	5	408	13,5	6,5		au titre du niveau 6ème en tension	4	432	28
Fontaine-Française	228	14,5	3,5	246					4	250	13
Genlis	579	49	8	636					1	637	48,5
Is-sur-Tille	666	62,5	8,5	737					3	740	51
Laignes	119,5	5	3	127,5					3	130,5	6
Liernais	113	8,5	0,5	122					1	123	5
Longvic	626	48,5	11,5	686		6		dédouplements	2	694	40
Marsannay-la-Côte	405	41	2	448					4	452	26
Mirebeau-sur-Bèze	492,5	36	7,5	536					1	537	42
Montbard	358	30,25	5,75	394					4	398	22
Nolay	223	16	4	243					4	247	13
Nuits-Saint-Georges	692	48	13	753					3	756	44
Pontailleur-sur-Saône	392	37	4	433					6	439	37
Pouilly-en-Auxois	280	24	3	307	5,8	0,2		niveau 5ème	4	317	17
Quetigny	655,75	61	7	723,75	21			ouverture ULIS	2	746,75	42
Recey-sur-Ource	156	14,5	1	171,5	12,25	2,75		au titre du niveau 5ème en tension	2	188,5	9
Saulieu	252,5	22	1	275,5					9	284,5	14
Selongey	270	26	2	298					3	301	15
Semur-en-Auxois	426,5	37,5	8	472		2		aide de niveau 3ème	4	478	24
Seurre	418	31	4	453	-4,8	-5,7		retrait sur le niveau 6ème très faible	4	446,5	28
Sombernon	435,5	36,5	3	475	13	2		au titre du niveau 4ème en tension	4	494	28
Talant	358,5	34,5	2	395	2	4		climat scolaire	3	404	22
Venarey-les-Laumes	343	24,5	2,5	370		6		aide de niveau 6ème	4	380	21
Vitteaux	153	12,5	2,5	168	5	4		niveau 6ème	1	178	8
<b>Totaux</b>	<b>20 870</b>	<b>1 768,25</b>	<b>244,75</b>	<b>22 883</b>	<b>138,1</b>	<b>61,4</b>			<b>132</b>	<b>23 214</b>	<b>1 421,50</b>

SEGPA	DHG initiale	DHG finale	PF PACTE au 17/10/23
Auxonne	130	130	7
Beaune Jules Ferry	130	130	5
Brazey-en-Plaine	130	130	10
Châtillon-sur-Seine	130	130	5
Chenôve Le Chapitre	130	13	7
Dijon Bachelard	130	4	5
Dijon Les Lentillères	130	130	6
Dijon Roupnel	130	130	5
Is-sur-Tille	130	130	5
Quetigny	130	130	11
Semur-en-Auxois	130	130	9
<b>Totaux</b>	<b>1 430</b>	<b>1 187</b>	<b>75</b>

Rentrée 2022 :

Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin			Heures trajet	DHG finale
	HP	HSA	IMP	Total	HP	HSA	IMP		
<b>Totaux</b>	<b>20 746,50</b>	<b>1 800,75</b>	<b>243,75</b>	<b>22 791</b>	<b>76,45</b>	<b>74,6</b>	<b>0</b>	<b>122</b>	<b>23 064,10</b>

Rentrée 2023 :

Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin			Heures trajet	DHG finale	PF PACTE au 17/10/23
	HP	HSA	IMP	Total	HP	HSA	IMP			
<b>Totaux</b>	<b>20 869,50</b>	<b>1 768,25</b>	<b>244,75</b>	<b>22 882,50</b>	<b>138,1</b>	<b>61,4</b>	<b>0</b>	<b>132</b>	<b>23 214</b>	<b>1 421,50</b>

L'augmentation de la DHG entre R23 et R22 est de 0,65% (dont -1,8% de HSA).

### III. Accompagnement des élèves et des établissements : dotation en AED

Dotation d'AED en ETP	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
en collèges	172,25	176,5	177,75	216,5	220,5	222
en lycées professionnels	17,25	17,5	18,25	10,75	17,25	17,5
en lycées général et technologique	169,25	167	168,75	175	173	171,75
en EREA	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
<b>Total</b>	<b>364,25</b>	<b>366,5</b>	<b>370,25</b>	<b>407,75</b>	<b>416,25</b>	<b>416,75</b>

Il est observé une augmentation de la dotation de 0,5 ETP pour l'année scolaire 2023-2024.

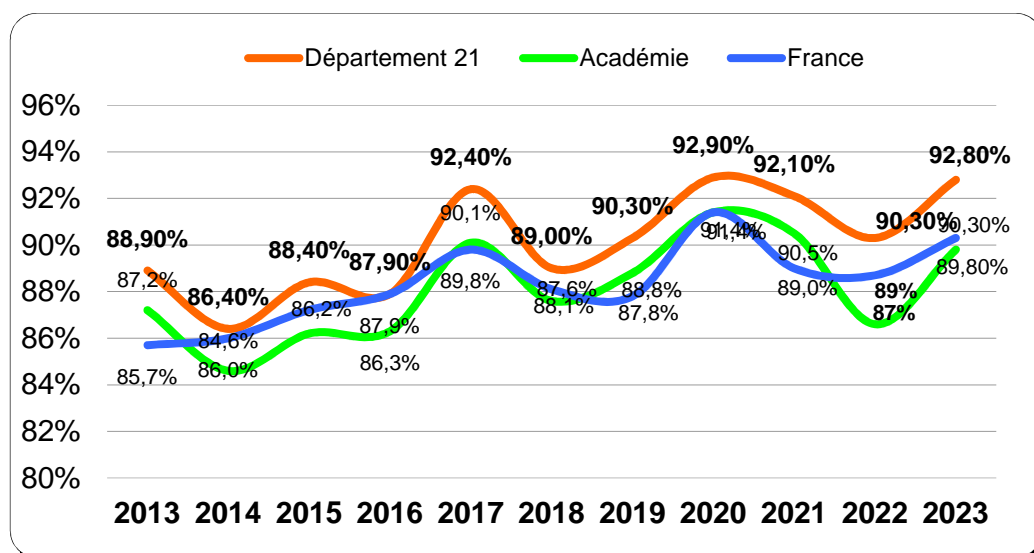
Pour mémoire, en septembre 2022, une dotation supplémentaire de 6,25 AED a été allouée au département de Côte d'Or dans le cadre du plan égalité des chances. Ces moyens avaient pour vocation de renforcer l'encadrement des élèves scolarisés dans les internats d'excellence.

## RÉUSSITE DES ÉLÈVES

### I. Résultats aux examens

#### 1. Diplôme National du Brevet (DNB) (public et privé/données SSA)

Le taux départemental se maintient à un haut niveau à la session 2023 et reste supérieur aux taux académique et national.



DNB série professionnelle : résultats 2023

**Département : 79,8%**

**Académie : 82,6%**

**France : 78,1%**

DNB toutes séries : EP ou HEP

Dép21	DNB toutes séries
EP	90,90%
HEP	92,90%
<b>Total</b>	<b>91,40%</b>

DNB : taux de réussite selon CSP (notes à l'écrit de la session 2022)

CSP	21	Académie	France
cadres supérieurs et enseignants	13	12,6	12,7
cadres moyens	11,7	11	10,9
employés, artisans, commerçants agriculteurs	10,2	10	10
ouvriers et inactifs	8,9	8,7	8,5

#### 2. Certificat de Formation générale (CFG)

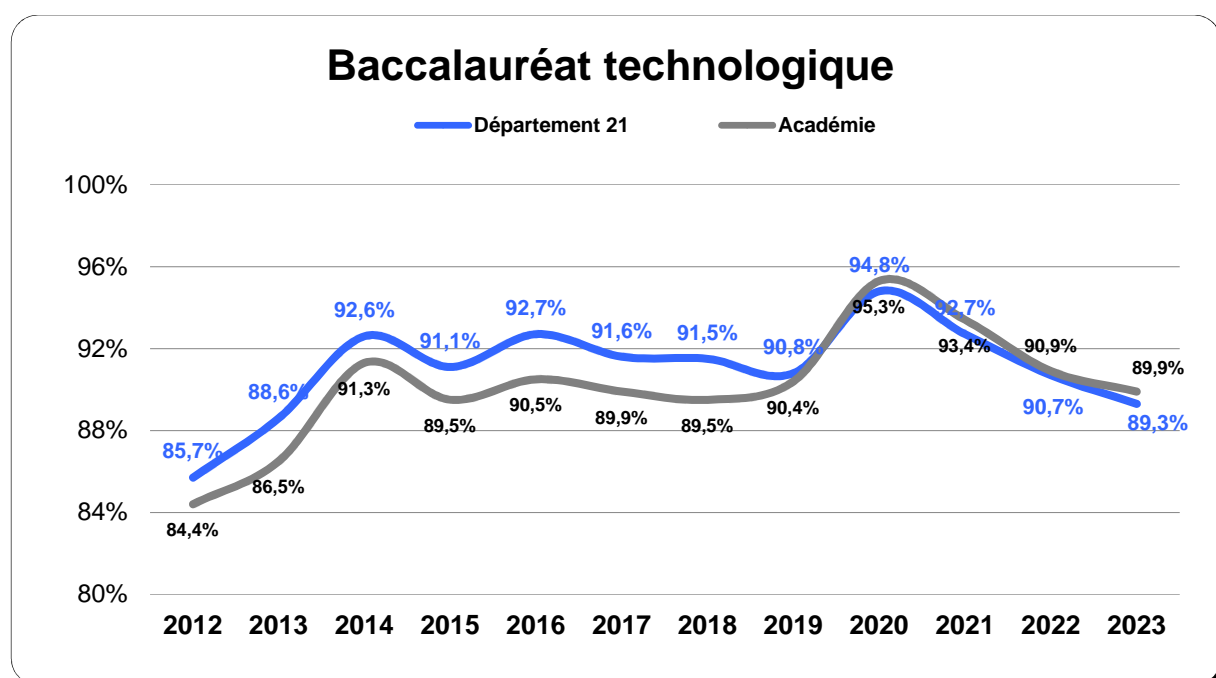
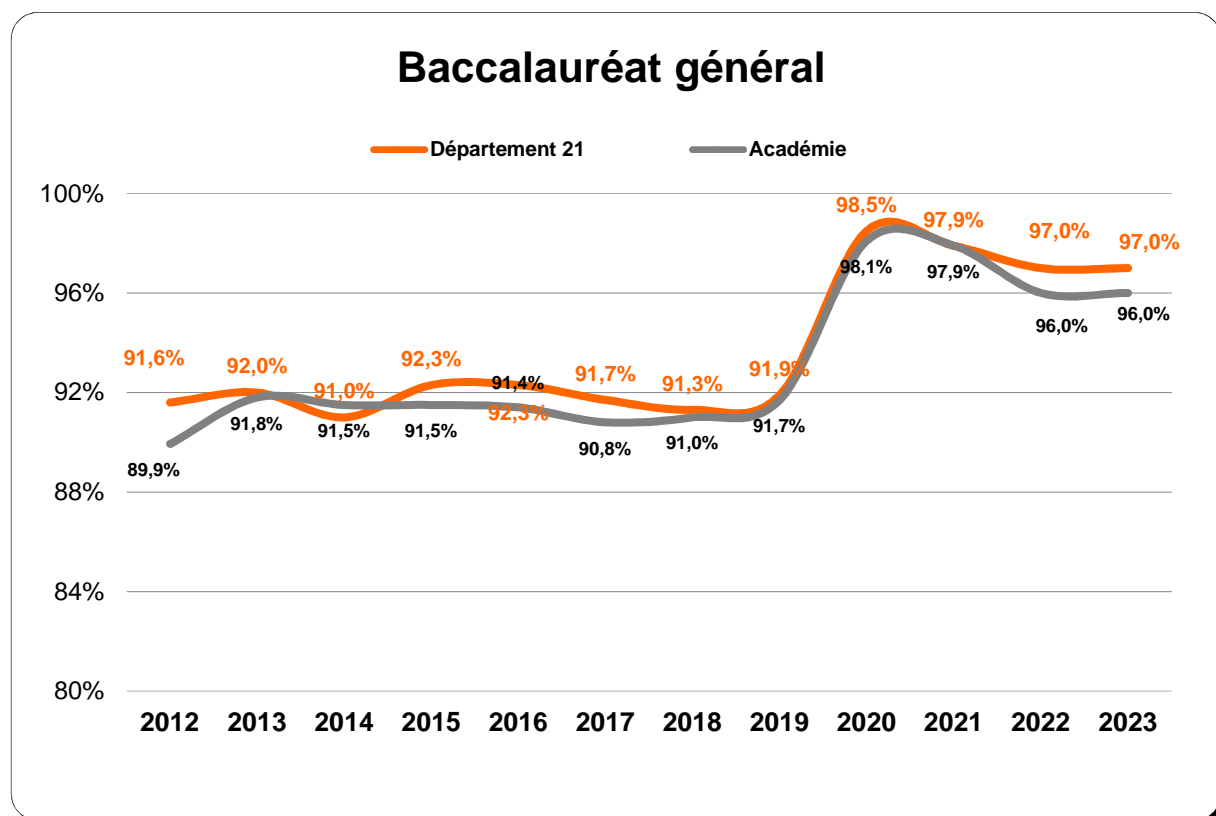
CFG	2023
21	90,50%
Académie	89,70%

### 3. Baccalauréats général, technologique, professionnel, Certificat d’Aptitude Professionnelle.

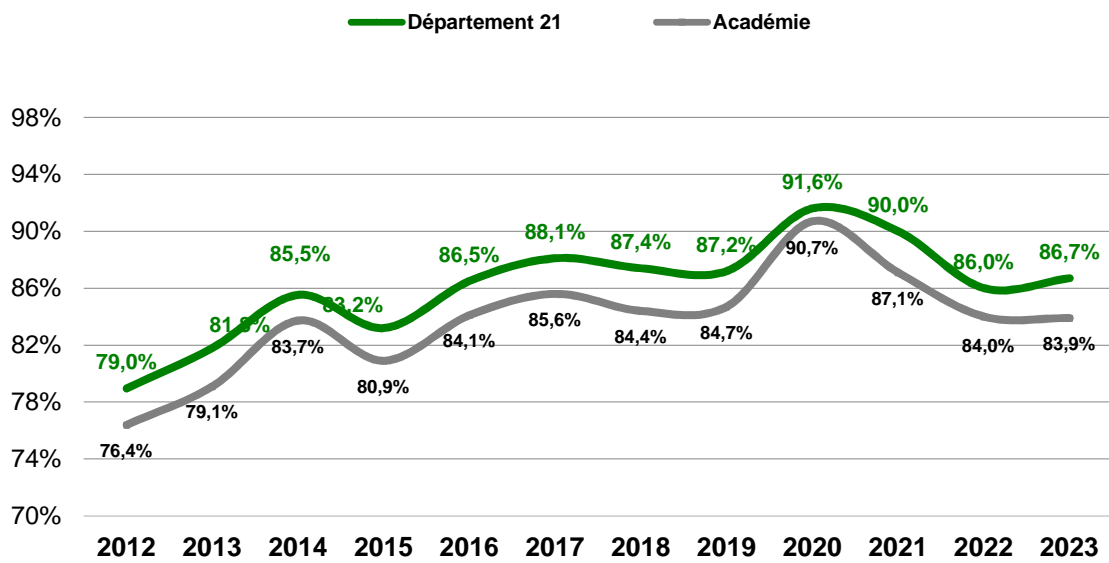
La réussite au bac général subit une légère inflexion depuis 2020 qui a connu un taux de réussite exceptionnellement haut. Le taux de réussite reste élevé par comparaison à la période avant-Covid. Il est à noter que cela correspond également à la réforme du baccalauréat en 2021.

Le taux de réussite au bac technologique retrouve des taux identiques à la période avant Covid. Il est à noter toutefois que le taux de réussite est légèrement inférieur en Côte d’Or en comparaison avec le taux académique.

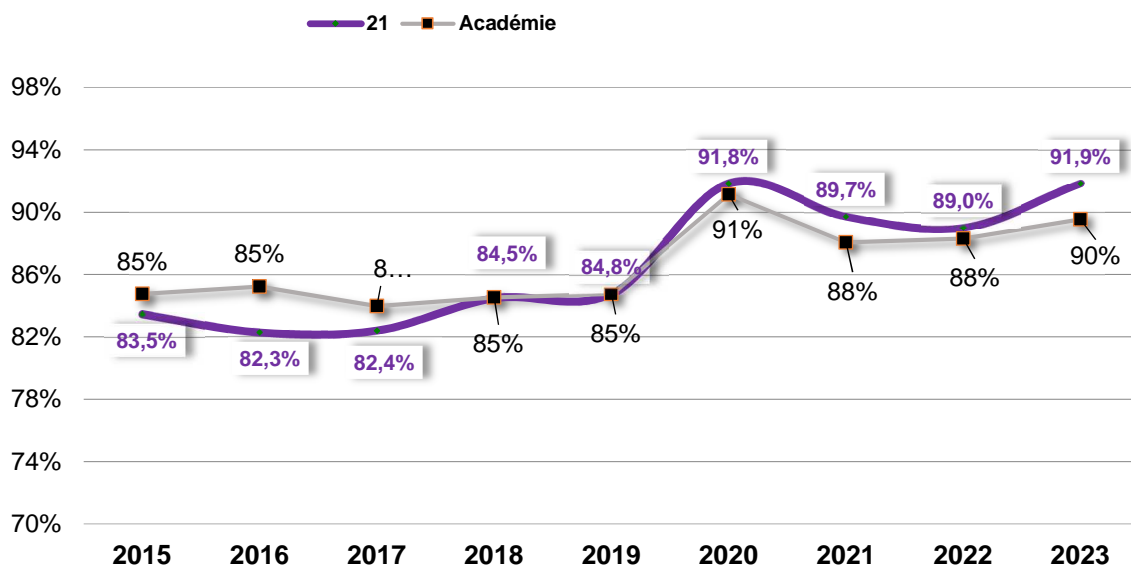
La réussite au bac professionnel est en légère hausse alors que le taux académique reste stable.



## Baccalauréat professionnel



## C.A.P.

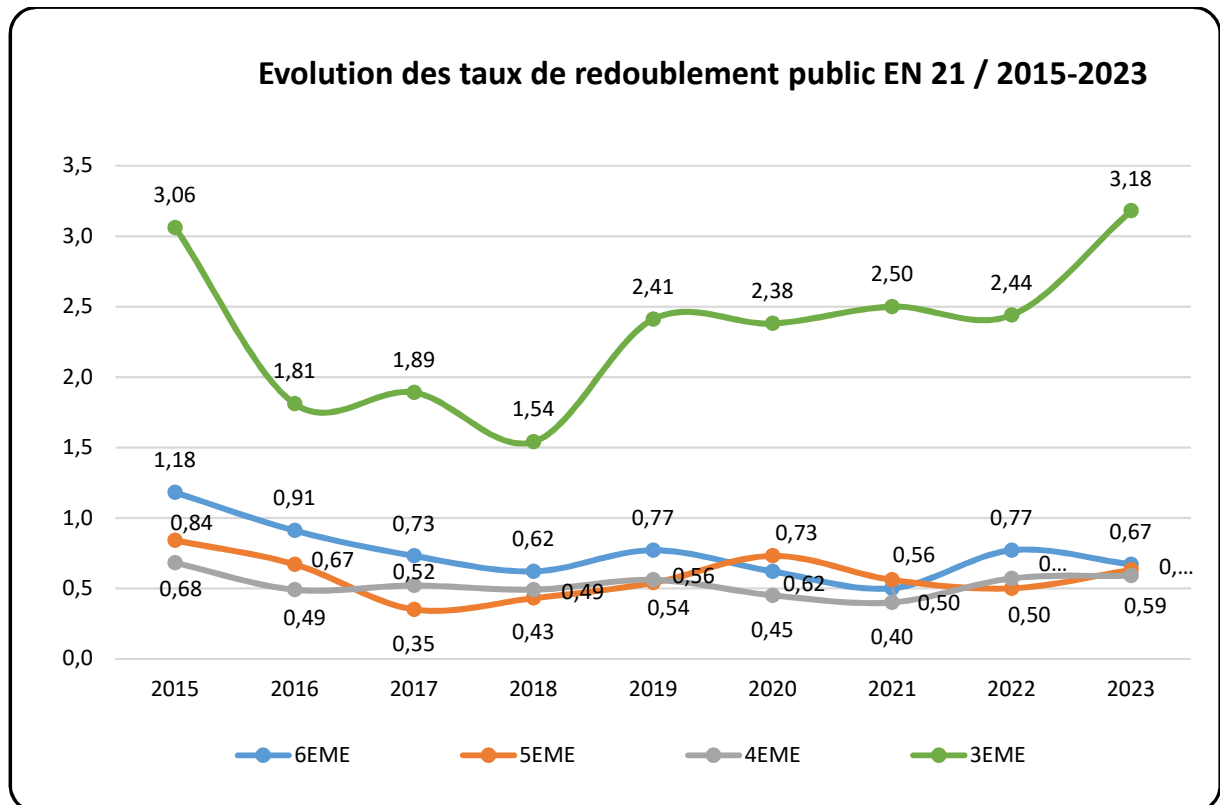


## II. Orientation et affectation.

### 1. Décisions d'orientation post-3<sup>ème</sup> (public)

Évolution 2014 / 2022 des taux de redoublement : (SSA)

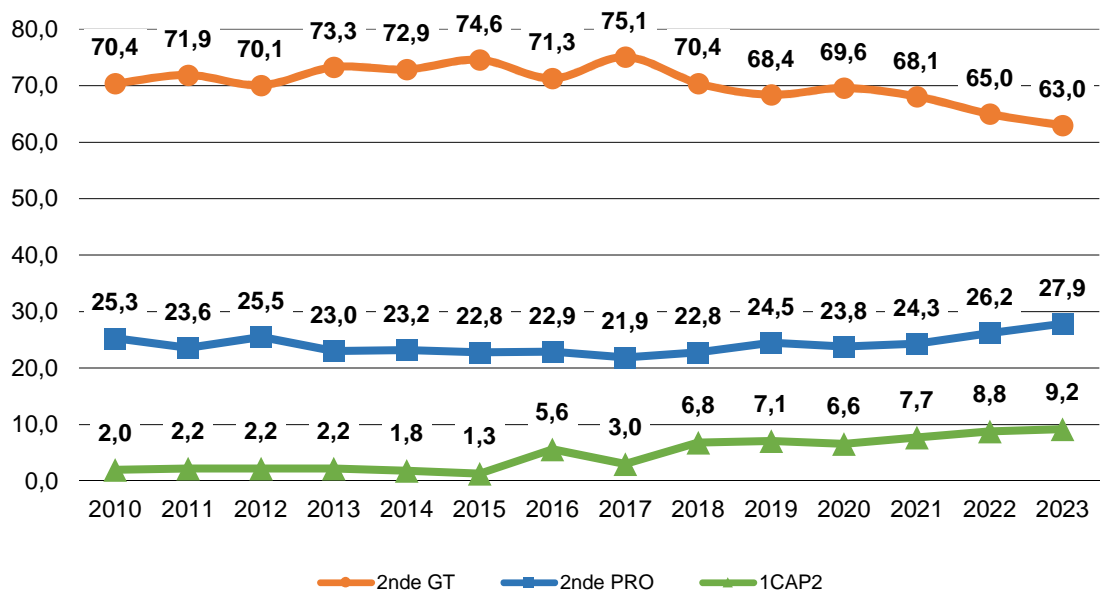
Depuis 2019, le taux de redoublement en 3<sup>ème</sup> augmente en Côte-d'Or et de façon très marquée pour 2023 (pour l'Académie, ce taux pour 2023 est de 2,67).



Évolution des décisions d'orientation en 3<sup>ème</sup> (données SAIO)

L'année 2023 est marquée par la baisse du taux départemental de décisions d'orientation en seconde GT dans la continuité des années précédentes. (-2 %) et la hausse concomitante des décisions d'orientation dans les voies professionnelles (+1,7 % pour la seconde professionnelle et +0,4 % pour la première année de CAP).

## Evolution des décisions d'orientation post-3ème (hors SEGPA et prépa-pro)



Le département se caractérise toujours en 2023 par un pourcentage de décisions d'orientation en 2nde GT supérieur à la moyenne académique (+3%).

**Seconde GT : 63% en Côte d'Or et 60% pour l'Académie**

**Voie pro : 37% en Côte d'Or et 40% en Académie**

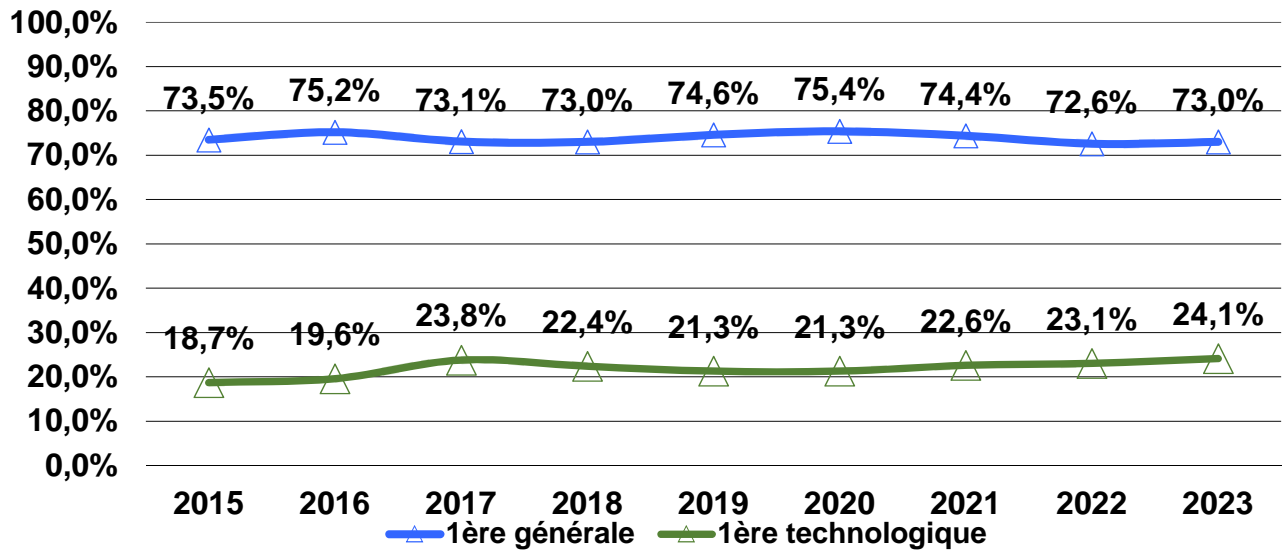
### 2. Décisions d'orientation post-2<sup>nde</sup> GT

Les principales évolutions des décisions d'orientation post-2<sup>nde</sup> GT sont :

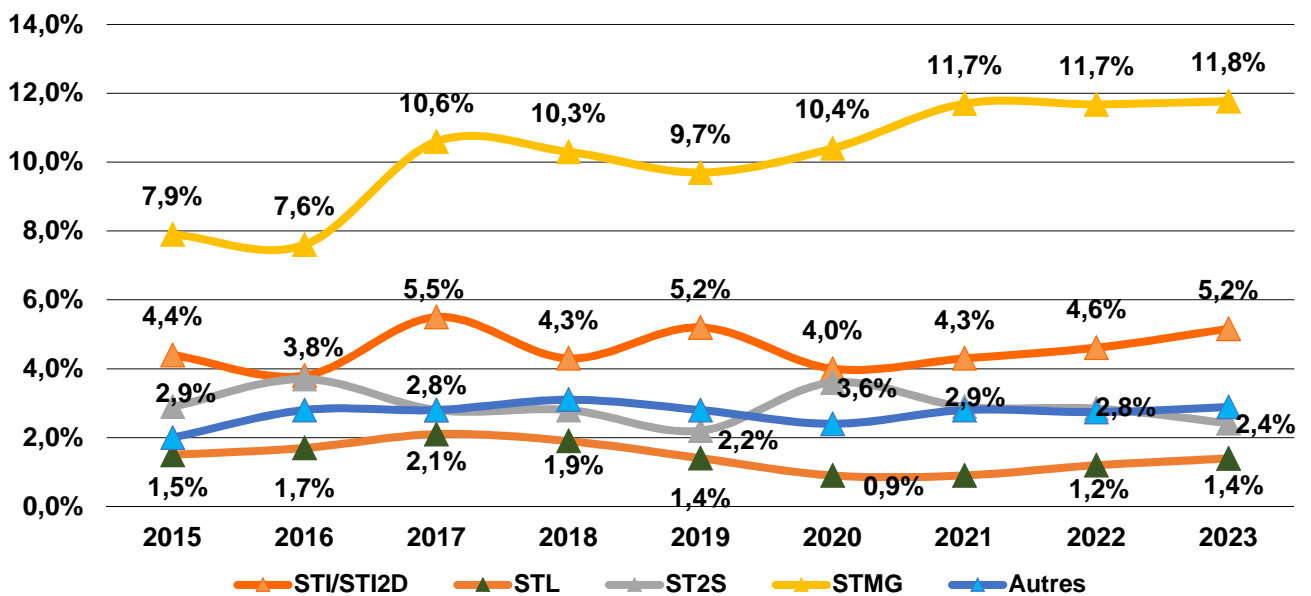
- une stabilisation du taux de décision pour la 1<sup>ère</sup> d'enseignement général ;
- des décisions d'orientation pour la filière technologique qui augmentent régulièrement ;
- un taux de décisions d'orientation en STMG qui se stabilise en-dessous des 12 % ;
- un taux qui augmente légèrement pour la série STI2D, qui reste stable mais bas pour STL ;
- un taux en ST2S qui continue de baisser ;
- un taux de propositions de réorientation vers la voie professionnelle qui diminue de 4,32 à 2,87 %.



### Evolution des décisions d'orientation en 1ère générale / 1ère technologique Côte d'Or 2015/2023



### Evolution des décisions d'orientation dans les différentes voies technologiques Côte d'Or 2015/2023



#### Affelnet :

- Candidatures vers les établissements de l'Éducation Nationale et de l'agriculture (public, privé et MFR) : utilisation de l'algorithme d'Affelnet, configuré en fonction des priorités académiques.
- Candidatures vers les formations sous statut d'apprenti : ce sont des vœux de recensement : pas d'affectation dans les formations mais transmission des listes aux CFA pour accompagnement.
- Depuis juin 2021, candidatures vers les établissements privés sous contrat (gestion en « mode commission ») qui sélectionnent les demandes en fonction des prises de contact préalables.

## ÉCOLE INCLUSIVE

### I. Scolarisation des élèves en situation de handicap

La rentrée scolaire 2023 poursuit les actions en faveur de l'École inclusive, pour améliorer la scolarisation des élèves en lien avec toute la communauté éducative, notamment les accompagnants d'élèves en situation de handicap.

#### 1. Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).

Les PIAL consistent en un regroupement d'écoles (PIAL 1<sup>er</sup> degré), d'établissements (PIAL 2<sup>nd</sup> degré) ou les deux (PIAL Interdégrés). Chaque PIAL est piloté par un chef d'établissement et un IEN du 1<sup>er</sup> degré (à l'exception des PIAL uniquement 1D et 2D). Un coordonnateur de PIAL organise la mise en œuvre des accompagnements dans les établissements, pour répondre au plus près des besoins des élèves en situation de handicap.

L'organisation des 20 PIAL reste inchangée à la rentrée 2023 :

<b>PIAL</b>	<b>Etablissements pilotes</b>	<b>Circonscriptions / co-pilotes</b>
1 « LENTILLERES »	Collège Les Lentillères	(PIAL 2D)
2 « CHAMPOLLION »	Coll. Champollion	Dijon Est
3 « S. WEIL »	Lycée S. Weil	(PIAL 2D)
4 « CASTEL»	Lycée Le Castel	DIJON Ouest
5 « PRIVE »	Ecole St Bénigne	(PIAL établissements privés)
6 « CENTRE 1 »	EE Les Coteaux du Suzon	DIJON Centre
7 « CENTRE 2 »	EM Elsa Triolet Talant	DIJON Nord
8 « LE CHAPITRE »	Collège Le Chapitre	CHENOVE
9 « C. CLAUDEL »	Collège C. Claudel	DIJON Est
10 « AUXONNE »	Collège AUXONNE	VDS
11 « BRAZEY»	Collège de BRAZEY	DIJON Sud
12 « GENLIS »	Collège de GENLIS	DIJON Sud
13 « BEAUNE »	Collège Jules Ferry BEAUNE	BEAUNE
14 « QUETIGNY »	Collège de QUETIGNY	CHENOVE
15 « BROCHON »	Lycée de BROCHON	DIJON Sud
16 « POUILLY »	Collège de POUILLY	SEMUR
17 « SEMUR »	Collège de SEMUR	SEMUR
18 « IS SUR TILLE »	Collège d'IS	DIJON Nord
19 « CHATILLON »	Collège F. des Ducs	CHATILLON
20 « BLIGNY »	Collège de BLIGNY	BEAUNE

## **2. Coordination départementale du Service de l'Ecole Inclusive (SEI) et des PIAL.**

La coordination départementale des PIAL du Service de l'Ecole Inclusive (SEI) a organisé en 2022-23 des réunions ciblées en fonction des besoins des parties prenantes :

- réunions à l'attention des AESH, relatives aux « droits et obligations des AESH ».
- réunions d'aide au pilotage du PIAL, en direction des directeurs, personnels de direction et inspecteurs de l'Éducation nationale.

Le groupe des AESH référents (5 pour la Côte d'Or) a été animé par la coordonnatrice départementale du SEI, en lien avec l'IEN ASH. Les AESH référentes sont mobilisées régulièrement par les coordonnateurs de PIAL pour intervenir lors de réunions ou formations à l'attention des AESH de leur secteur de référence. Les AESH référentes exercent sur des quotités de travail de 100 % depuis décembre 2022 (60 % sur les missions d'accompagnement et 40% sur les missions de référentes).

Les secteurs des AESH référents sont répartis de la manière suivante :

Secteur 1 :

- PIAL de l'EE Les Coteaux du Suzon à Dijon ;
- PIAL de l'EM Elsa Triolet à Talant ;
- PIAL de l'EE privée Saint Bénigne à Dijon ;
- PIAL du LPO Le Castel à Dijon.

Secteur 2 :

- PIAL du collège Champollion, Dijon ;
- PIAL du collège Les Lentillères, Dijon ;
- PIAL du collège Paul Fort, Is-sur-Tille ;
- PIAL du LPO Simone Weil, Dijon ;
- PIAL du collège Jean Rostand, Quetigny.

Secteur 3 :

- PIAL du collège Jules Ferry à Beaune ;
- PIAL du collège André Lallemand, Pouilly-en-Auxois ;
- PIAL du collège Jean Lacaille, Bligny-sur-Ouche.

Secteur 4 :

- PIAL du collège La Croix des Sarrasin, Auxonne ;
- PIAL du collège Georges Brassens, Brazey en Plaine ;
- PIAL du collège Stephen Liegeard, Brochon ;
- PIAL du collège Le Chapitre, Chenôve ;
- PIAL du collège Camille Claudel, Chevigny-Saint-Sauveur ;
- PIAL du collège Albert Camus, Genlis.

Secteur 5 :

- PIAL du collège Christiane Perceret, Semur-en-Auxois ;
- PIAL du collège Fontaine des Ducs, Chatillon-sur-Seine.

Au cours de l'année 2022-2023, cinq groupes de travail départemental PIAL ont été programmés par le SEI à l'attention des coordonnateurs de PIAL. La même périodicité est prévue pour cette année 2023-2024.

### **3. Formation initiale et continue des AESH.**

Le plan de formation initiale (60h) se décline en plusieurs modules abordant les thématiques suivantes :

- questions administratives et contractuelles. Ethique et déontologie, les missions des AESH ;
- le parcours de formation de l'élève en situation de handicap : dossier MDPH, Geva Sco, l'ESS ;
- accompagner la scolarisation des élèves avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- accompagner la scolarisation des élèves avec un trouble du neuro développement ;
- accompagner la scolarisation des élèves avec une déficience motrice ;
- accompagner la scolarisation des élèves ayant des troubles du spectre autistique ;
- accompagner la scolarisation des élèves avec une déficience sensorielle auditive ;
- accompagner la scolarisation des élèves avec une déficience sensorielle visuelle ;
- l'utilisation des TICE au service de l'inclusion des EBEP ;
- développement - psychologique, social, affectif, cognitif - de l'enfant et de l'adolescent ;
- mieux comprendre les perturbations comportementales pour adapter au mieux les réponses éducatives ;
- formation PSC1 ;
- groupes d'échanges sur les pratiques (5 séances).

Des modules de formation continue à destination des AESH ont été proposés dans le cadre de l'offre académique de formation de l'EAFC pour cette rentrée 2023. Ces modules ont été réalisés par l'équipe pédagogique de la circonscription ASH, assurant la coordination départementale des PIAL (IEN ASH, enseignante référente pour la formation initiale et continue des AESH, coordinatrice départementale du Service de l'École Inclusive, ERUN ASH).

Les modules sont au nombre de 7, dont 4 réservés exclusivement aux AESH et 3 ouverts également aux enseignants du second degré dans le cadre des formations inter-catégorielles.

Les thématiques abordées pour les formations sont les suivantes :

- l'accompagnement des élèves présentant des difficultés à expression comportementale ;
- l'accompagnement des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme ;
- l'accompagnement des élèves présentant des troubles spécifiques du langage ;
- l'accompagnement des élèves présentant un trouble de l'attention avec/sans hyperactivité.

### **4. Dotation T2 et HT2 : accompagnement des élèves en situation de handicap**

Dotation T2	416,13
Dotation HT2	77,78
<b>Total en ETP</b>	<b>493,91</b>

Le département a bénéficié d'une augmentation de 6 ETP sur le T2 à la rentrée. Le nombre d'AESH est de 851 (721 T2 et 130 HT2) dont 98 % exercent depuis la rentrée sur une quotité de travail à 57%. De nouveaux recrutements sont prévus pour novembre 2023.

Afin d'harmoniser les quotités de travail des AESH, la DSDEN de Côte-d'Or a proposé à tous les AESH T2 et HT2 un contrat sur une quotité de travail de 57%. La proposition a été envoyée à 150 AESH. Il y a eu environ 20 refus à la date du 20/10/2023. La situation est susceptible d'évolution.

## 5. Effectifs des élèves en situation de handicap.

Enquête ministérielle sur la situation de l'accueil des élèves en situation de handicap, au 5 octobre 2023 :

- nombre élèves notifiés pour un accompagnement AESH par MDPH : **1 610 élèves**
- nombre élèves en attente d'un accompagnement : **35 élèves** (soit 2,2 %)

## 6. Évolution des structures ULIS 1D et 2D et effectifs des élèves

Effectifs des élèves :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
ULIS écoles	573	581	568	564
ULIS collèges	240	248	272	317
ULIS lycées	52	76	71	70
milieu ordinaire 1 <sup>er</sup> degré	712	778	926	1 565
milieu ordinaire 2 <sup>nd</sup> degré	622	711	660	
total hors établissements spécialisés	<b>2 199</b>	<b>2 394</b>	<b>2 497</b>	<b>2 516</b>

Structures des ULIS 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

**ULIS public :**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	lieu d'implantation
ULIS écoles	42	43	44	45	école élémentaire Couternon
ULIS collèges	20	22	23	25	collèges de Quétigny et Seurre
ULIS lycées	6	6	6	6	

**ULIS privé :**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
ULIS écoles	3	3	3	3
ULIS collèges	4	4	4	4
ULIS lycées	1	1	1	1

Unités d'enseignement autisme :

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, le ministère de l'Éducation nationale a créé des dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves autistes à l'école maternelle et élémentaire, en partenariat avec les acteurs du monde médico-social. Trois UEMA et une UEEA sont ainsi déployées dans quatre écoles du département en partenariat avec le DAME ARIA (ACODEGE).

- 1 unité d'enseignement autisme maternelle rattachée au DAME ARIA, qui fonctionne à l'école maternelle Fontaine aux jardins, Quétigny (R14),
- 1 unité d'enseignement autisme élémentaire à l'école d'application Trémouille, Dijon (R19),
- 1 unité d'enseignement autisme maternelle rattachée au DAME ARIA, qui fonctionne à l'école maternelle Drapeau à Dijon
- 1 unité d'enseignement autisme maternelle rattachée au DAME ARIA, qui fonctionne à l'école maternelle Barbier à Nuits-Saint-Georges (R22).

### Professeur ressources TND :

À la rentrée 2023, un professeur ressource « troubles du neuro-développement » (TND) a été recruté dans le département. Il exerce ses missions sous la responsabilité de l'A-DASEN et de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement, de formateur et de conseil auprès des enseignants.

Ses missions sont les suivantes :

- il travaille en coopération avec le professeur TSA. Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND ;
- il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage ;
- il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève ;
- il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative ;
- il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.

Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) :

- il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale et les professionnels mobilisés autour de l'enfant ;
- il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents ;
- il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques ;
- il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.

En tant que personne ressource (cf. référentiel CAPPEI publié au Bulletin Officiel de l'éducation nationale du 11 mars 2021) il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.

## II. Autres dispositifs

### 1. Enseignement adapté : SEGPA

	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre d'élèves SEGPA (13 SEGPA, dont 1 privée et 1 EREA à la rentrée 2021)	876	896	860	833	829

### 2. Élèves à besoins spécifiques : UPE2A

Effectifs des élèves allophones nouvellement arrivés en France (date d'observation annuelle en novembre):

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
1er degré	145 dont 51 en UPE2A	145 dont 51 en UPE2A	188 dont 73 en UPE2A	270 dont 62 en UPE2A
2nd degré	208 dont 173 en UPE2A	261 dont 193 en UPE2A	376 dont 251 en UPE2A	395 dont 246 en UPE2A
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>406</b>	<b>564</b>	<b>655</b>

En matière d'inclusion, le déploiement de moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement académique des élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés hors dispositifs a été reconduit en 2022-2023, notamment pour accompagner les élèves ukrainiens. Un redéploiement des dispositifs UPE2A, à moyens constants, a été mis en œuvre dans le second degré en Côte d'Or. Il a résulté d'une volonté d'harmonisation académique du dispositif, avec l'objectif de renforcer et favoriser le temps d'inclusion des élèves allophones en classe ordinaire. Le temps d'accueil de ces élèves au sein des dispositifs est de 9 h hebdomadaires par l'enseignante coordonnatrice du dispositif, et de plus 3 h par un enseignant, le plus souvent le professeur documentaliste. Une formation obligatoire a été dispensée aux professeurs documentalistes volontaires pour accompagner ces dispositifs. Grâce au redéploiement des dispositifs sur l'ensemble du département, une plus grande fluidité a été rendue possible dans l'accompagnement à la scolarisation des élèves allophones. En lien avec le CASNAV, une enseignante, coordonnatrice de l'UPE2A, est chargée des positionnements des élèves sur chaque dispositif.

Unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
UPE2A écoles	5	5	5	5
UPE2A collèges	6	5	6	11
UPE2A lycées	6	6	5	5

Moyens déployés pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
ETP 1er degré (enseignantes itinérantes)	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
Heures 2nd degré (utilisation)	324	315	822	721	Dotation de 864 HSE (dont 18 utilisées au 2 octobre 2023)

## FOCUS SUR QUELQUES SUJETS

### I. CNR Éducation « Notre École, faisons-la ensemble »

Dans son discours du 25 août 2022, le Président de la République a posé les principes de la démarche intitulée « Notre École, faisons-la ensemble », visant à promouvoir une dynamique locale et collective de concertation autour de l'École. L'objectif visé est de donner plus de liberté aux équipes pour faire émerger, au niveau local et en associant toutes les parties prenantes, des initiatives fondées sur le volontariat et de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités.

Depuis la rentrée 2022, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, les équipes peuvent choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié par une équipe d'appui locale. Elle se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de l'école ou de l'EPLÉ.

Les modalités de mise en œuvre se veulent les plus souples possibles. Cette démarche volontaire se décline en trois étapes :

- la mise en place d'une **concertation initiale** qui se tient dans les écoles sous le pilotage du directeur d'école ou du chef d'établissement, et selon les modalités arrêtées avec les équipes éducatives, en associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
- l'élaboration d'un **projet pédagogique**, au-delà de la concertation, ayant vocation à nourrir le projet d'école ou le projet d'EPLÉ et à identifier des solutions pour améliorer la réussite des élèves de l'école, le bien-être et la réduction des inégalités ;
- la **sollicitation d'un financement** pour les projets pédagogiques le nécessitant : ils peuvent être financés dans le cadre d'un fonds de soutien pédagogique doté de 500 millions d'euros sur le quinquennat. 150 M€ sont fléchés pour ce fonds dans le budget 2023 du ministère. La démarche est ouverte dans le temps et peut être initiée par les équipes à tout moment.

Le guide à destination des écoles, collèges et lycées propose des repères méthodologiques et un ensemble d'outils d'aide à la réflexion et à l'animation pour les équipes qui souhaitent s'engager dans cette démarche (<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>).

Un accompagnement est proposé aux équipes à chaque étape du processus. Un groupe d'appui départemental est constitué pour apporter un accompagnement méthodologique et technique dans la conduite des concertations et/ou dans l'élaboration des projets.

En Côte d'Or, 53 établissements ont déposé un total de 93 projets. 66 % des projets déposés le sont par des établissements du second degré (dont 53 % par des collèges et 13 % par des lycées) et 34 % par des écoles.

Ce sont 36 projets d'ores et déjà validés, dont 23 dans le second degré et 13 dans le premier degré.

Les montants des financements accordés s'élèvent à 128 016 € pour le premier degré et 401 096 € pour le second degré, soit un total de 529 112 €.



## II. Evaluation des écoles

La première campagne « Évaluation des écoles » a été lancée en 2021-2022. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a décidé de mettre en œuvre à l'échelle nationale, de façon systématique et régulière, un dispositif d'évaluation des écoles. Le lien entre autonomie et évaluation est un vecteur de progrès, à la fois du point de vue de la réussite des élèves mais également du point de vue de la qualité de vie et de travail dans les établissements.

La loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019 confie au Conseil d'Évaluation de l'École (CEE), installé depuis le

30 juin 2020, la définition du cadre méthodologique et des outils du dispositif d'évaluation et en fixe les grands principes : deux phases complémentaires pour l'évaluation (auto-évaluation et évaluation externe) et une régularité dans le temps, à savoir tous les cinq ans. Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité des directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

Dans ce cadre, le département de Côte d'Or a engagé en 2022-2023, sa deuxième campagne d'évaluation avec 57 regroupements d'écoles publiques (maternelles, élémentaires et primaires).

Cette démarche doit s'effectuer en lien avec le renouvellement ou l'actualisation du projet d'école suivi par le recensement des besoins en formation et accompagnement.

Elle se déploie de la manière suivante :

- Phase d'auto-évaluation

L'auto-évaluation a pour objectif d'analyser l'école dans sa globalité avec une analyse du contexte externe et interne et une analyse des quatre grands domaines d'action :

- les apprentissages et les parcours des élèves ;
- l'enseignement, la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire ;
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Ces analyses ont pour objectif de recueillir des données quantitatives (portrait de l'école fourni par les services statistiques académiques, les résultats des évaluations nationales, APAE 1er degré) et qualitatives telles que le projet d'école, les projets pédagogiques et le point de vue des parties prenantes (questionnaires en ligne pour les parents, entretiens avec les élèves). Ces données sont ensuite retranscrites dans un rapport d'auto-évaluation rédigé par l'équipe pédagogique.

Cette première étape s'est déroulée entre septembre 2022 et février 2023. Pour un accompagnement dans la démarche d'auto-évaluation, l'A-DASEN et la référente directeurs ont organisé un temps de formation en septembre 2022 pour l'ensemble des directeurs d'école concernés.

- Phase évaluation externe

L'évaluation externe a été menée par une équipe d'évaluateurs *in situ* pendant 2 à 3 jours entre janvier et juin 2023 en fonction des sessions. À l'issue de cette seconde étape, une restitution a été faite dans un premier temps aux équipes pédagogiques et dans un second temps, à l'équipe éducative élargie aux parents d'élèves et aux élus des communes.

À l'issue de cette étape, les rapports d'évaluation ont été relus par un comité de relecture académique puis transmis aux écoles pour validation.

Liste des écoles évaluées en 2022-23 :

Date évaluation	Circonscription	Nom école	Commune
9,10,11 janvier 2023	Semur-en-Auxois	EP	Epoisses
	Dijon Sud	EM EE La Bannière	Tart
	Dijon Nord	Pôle scolaire	Lamargelle Saulx-le-Duc
	Dijon Ouest	EM Pasteur EE Pierre Chevalier	Plombières-les-Dijon
	Beaune	E.P.PU	Savigny-les-Beaune
	Chenôve	EM EE	Thorey-en-Plaine
	AVDS	E.P.PU	Villers-les-Pots
	Dijon Centre	EM EE CHATEAU DE POUILLY	Dijon
	Chatillon-sur-Seine	E.M.PU Pasteur E.E.PU Paul Langevin	Montbard
27, 28, février et 1er mars 2023	Semur-en-Auxois	EM EE Laurent Courtépée	Saulieu
	Dijon Sud	EM EE	Aiserey
	Dijon Nord	EM Jean Macé EE Marie Curie	Talant
	Dijon Est	E.M.PU R.P.I. E.E.PU R.P.I.	Norges-la-Ville Bretigny Clénay
	Beaune	EM EE	Nolay
	Chenôve	E.M.PU EE Jean Pierre Halm	Fenay
	AVDS	E.M.PU Malmanche E.E.PU Jean Moulin	Auxonne
	Dijon Centre	EM E.E.PU COTEAUX DU SUZON	Dijon
	27, 28, et 29 mars 2025	Dijon Sud	EM EE Les Oiseaux
Dijon Nord		EM EE Elsa Triolet EM EE Jacques Prévert	Talant
Dijon Ouest		EM RPI Lantenay Ancey Pasques	Lantenay Ancey Pasques
Dijon Est		E.M EE Les Huches François Mitterrand	Quetigny
Beaune		E.P.PU	Vignoles
Chenôve		E M EE	Ouges
AVDS		E.M.PU Prieur de la Côte d'Or E.E.PU Louis Pasteur	Auxonne
Dijon Centre		EM EE ALAIN MILLOT	Dijon
Chatillon-sur-Seine		E.M.PU Jacques-Yves Cousteau E.E.PU Joliot Curie	Montbard

### III. Instruction dans la famille (IEF)

#### 1. Une nouvelle réglementation pour l’instruction en famille (IEF).

La loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a modifié le régime juridique de l’instruction en famille. Le régime d’autorisation préalable se substitue au régime de déclaration à compter de la rentrée scolaire 2022. L’autorisation a été accordée pour une année scolaire pour les premières demandes d’instruction en famille.

Dans le cadre d’une période transitoire, par dérogation, l’autorisation a été accordée de plein droit, pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, aux enfants régulièrement instruits dans la famille au cours de l’année scolaire 2021-2022 et pour lesquels les résultats du contrôle organisé en application du troisième alinéa de l’article L. 131-10 du code de l’éducation ont été jugés suffisants. Dans ce cas, les motifs de la demande n’étaient pas à renseigner.

#### 2. Gestion des demandes.

Les dossiers sont déposés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai qui précèdent la rentrée scolaire. En dehors de la période réglementaire du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai, les familles peuvent déposer des dossiers pour des motifs apparus postérieurement à cette période (état de santé, handicap, éloignement géographique de tout établissement scolaire public).

#### 3. Quelques données chiffrées :

Depuis 2022, les demandes d’autorisations au titre de l’IEF incluent les demandes d’inscriptions au CNED, soit un total de 331 élèves en 2023-24.

En référence à l’article L 131-5 du code de l’éducation, une autorisation a été accordée pour la rentrée 2023-2024 (chiffres arrêtés au 1er octobre 2023) pour les motifs ci-après :

Reconductions de plein droit	232
L’état de santé de l’enfant ou son handicap	26
La pratique d’activités sportives ou artistiques intensives	1
L’itinérance de la famille en France ou l’éloignement géographique de tout établissement scolaire public	18
L’existence d’une situation propre à l’enfant motivant le projet éducatif, sous réserve que les personnes responsables de l’instruction justifient en avoir la capacité, dans le respect de l’intérêt supérieur de l’enfant.	54
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>

40 demandes d’autorisation pour l’année 2023-2024 ont fait l’objet d’un refus définitif de la DSDEN.

Evolution du constat chiffré pour l’IEF (hors CNED) :

IEF constat	1D	2D	Total
2019-2020	152	47	199
2020-2021	267	80	347
2021-2022	272	85	357
2022-2023	206	53	259
2023-2024	148	81	229

En 2023-24, les effectifs des élèves instruits en famille qui suivent les cours du CNED sont de 102 élèves (29 pour le 1<sup>er</sup> degré, 73 pour le second degré).

## IV. Organisation des temps scolaires

Quatre communes sont à 4.5 jours sur 2021-2022 : Ahuy, Clénay, Dijon, Féney.  
Des changements d'horaires ont eu lieu dans les écoles suivantes :

Horaires des écoles - année scolaire 2022 - 2023

N°UAI	Nom de l'établissement	Commune	Lundi				Mardi				Jeudi				Vendredi			
			Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
			DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
0211380L	E.M.PU CELESTIN FREINET	LONGVIC	08:40	11:40	13:40	16:40	08:40	11:40	13:40	16:40	08:40	11:40	13:40	16:40	08:40	11:40	13:40	16:40
0210946P	E.E.PU GASTON ROUPNEL	GEVREY-CHAMBERTIN	08:40	12:00	14:00	16:40	08:40	12:00	14:00	16:40	08:40	12:00	14:00	16:40	08:40	12:00	14:00	16:40
0211041T	E.M.PU GASTON ROUPNEL	GEVREY-CHAMBERTIN	08:50	12:00	14:00	16:40	08:50	12:00	14:00	16:40	08:50	12:00	14:00	16:40	08:50	12:00	14:00	16:40
0211445G	E.M.PU	PONTAILLER-SUR-SAONE	08:30	11:30	13:15	16:15	08:30	11:30	13:15	16:15	08:30	11:30	13:15	16:15	08:30	11:30	13:15	16:15
0211694C	E.E.PU LES BERGES DE SAONE	PONTAILLER-SUR-SAONE	08:25	11:25	13:20	16:20	08:25	11:25	13:20	16:20	08:25	11:25	13:20	16:20	08:25	11:25	13:20	16:20
0211259E	E.E.PU JEAN-CLAUDE MARIN	SOMBERNON	08:30	11:25	13:25	16:30	08:30	11:25	13:25	16:30	08:30	11:25	13:25	16:30	08:30	11:25	13:25	16:30
0211979M	E.M.PU JEAN-CLAUDE MARIN	SOMBERNON	08:30	11:25	13:25	16:30	08:30	11:25	13:25	16:30	08:30	11:25	13:25	16:30	08:30	11:25	13:25	16:30
0210929W	E.E.PU	HAUTEVILLE-LES-DUON	08:40	11:50	13:40	16:30	08:40	11:50	13:40	16:30	08:40	11:50	13:40	16:30	08:40	11:50	13:40	16:30
0211868S	E.M.PU	HAUTEVILLE-LES-DUON	08:40	11:50	13:40	16:30	08:40	11:50	13:40	16:30	08:40	11:50	13:40	16:30	08:40	11:50	13:40	16:30

## V. Plan Maternelle

La mission Maternelle, pilotée par madame Pascual (IEN), a proposé une déclinaison départementale du Plan Maternelle (Bulletin Officiel n°2 du 12 janvier 2023), notamment l'axe consacré à la formation, et ce, dès la rentrée 2021 (objectif ministériel pour la rentrée 2022). L'IEN qui porte cette mission est intégrée au groupe national Maternelle piloté par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire depuis 2020. Le plan départemental est divisé en trois axes :

- Axe 1 : Viser la réussite de chacun des élèves
  - Définir des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre en tenant compte des besoins du jeune enfant et de la spécificité de l'enseignement à l'école maternelle
  - Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures de la petite enfance pour assurer une continuité éducative

Au niveau départemental, la démarche se décline par le déploiement de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, ainsi que par la mise en place de Comités de Pilotage Petite Enfance réunissant l'ensemble des acteurs de la Petite enfance sur un territoire (dont quatre dans le cadre des Cités Educatives et une en cours d'élaboration dans le cadre des TER). Une expérimentation est en cours sur un projet de coordination petite-enfance / école maternelle en milieu rural hors TER.

Une convention et des documents cadres ont été élaborés en étroite collaboration avec les services de la DSDEN pour impulser les actions passerelles sur l'ensemble du territoire entre la petite enfance et les écoles maternelles.

- Axe 2 : Former les personnels
  - Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des enseignants.
  - Identifier les pratiques efficaces

Au niveau départemental, le plan d'action pour l'école maternelle se déploie à plusieurs niveaux :

- des formations de formateurs dans le cadre du pilotage du groupe départemental maternelle en lien avec les orientations nationales, académiques et départementales (5 jours/an) ;
- des interventions de l'IEN maternelle en conseil des inspecteurs de l'Éducation nationale (2 à 3 fois par an en fonction de l'actualité) ;
- des journées départementales maternelles organisées en trois temps pour assurer un maillage territorial, destinées à l'ensemble des enseignants maternelles du département. Ces journées départementales maternelles sont dans la continuité des actions de formation nationale. Chaque enseignant participera à une conférence d'un enseignant expert et à deux ateliers de pratiques et d'échanges élaborés par les formateurs de la mission maternelle ;
- des formations sont assurées dans le cadre des constellations : deux constellations départementales liées aux problématiques et particularités du territoire prises en charge par la mission maternelle ; une constellation « enseignants en classes de GS/CP », une constellation « enseignants en dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans & première scolarisation » ;
- des formations sur la spécificité de l'enseignement à l'école maternelle en direction des enseignants débutant en classes maternelles (une journée), en direction des titulaires remplaçants (2 jours), dans le cadre des constellations et de l'accompagnement des enseignants du REP + ;
- des formations EAC à l'école maternelle en lien avec les CPD arts, musique et sciences ;
- des formations pluri-catégorielles ATSEM/PE (1 chaque année en lien avec les demandes et besoins du territoire).

➤ Axe 3 : Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves

Des groupes de réflexion sont organisés au niveau départemental : « Oser l'école dehors », projet soutenu par la cellule académique recherche développement innovation et expérimentation (CARDIE) : « Du bien-être au bien apprendre » et le développement des compétences psycho-sociales, projet CARDIE en partenariat avec le CNEC sur l'évaluation des élèves (en collaboration avec l'EAFD Dijon et recherche action avec Sophie Génelot et l'INSPE Dijon).

Un partenariat est en cours d'élaboration avec l'Université des Trois Rivières du Québec pour une recherche action sur le jeu symbolique et le langage (Enseignants chercheurs : Christian Dumais et Hélène Castany Owadi de l'université de Montpellier)

## VI. L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif est mis en place dans toutes les écoles relevant de l'éducation prioritaire (REP de Montbard, Chenôve, Fontaine d'Ouche et Grésilles). Il constitue une offre éducative complémentaire aux enseignements obligatoires de 2 heures par semaine en moyenne et est proposé aux élèves volontaires du cours préparatoire au cours moyen 2<sup>ème</sup> année. Il regroupe les actions suivantes : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle, et la pratique numérique, multimédia et documentaire.

La dotation se compose de la manière suivante :

- dotation de 1 500 HSE pour les enseignants volontaires : 3 442 élèves ont été concernés
- dotation en crédits destinés à un partenariat avec une association. Deux REP, celui de Fontaine d'ouche et celui des Grésilles ont proposé des projets en partenariat avec une association pour une somme totale de 2 400€.

## VII. Devoirs faits

L'accompagnement éducatif est mis en place dans tous les collèges de Côte d'Or sans distinction. Il regroupe les actions suivantes : dispositif Devoirs Faits (aide scolaire), pratique sportive, pratique artistique et culturelle.

La mesure « devoirs faits » est un levier de réussite pour les collégiens. Dès les premiers jours de septembre, il offre un accompagnement aux devoirs à tous les élèves volontaires (sauf en 6<sup>ème</sup> où la mesure est obligatoire) plusieurs heures par semaine. Cette mesure doit également permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège. Il permet aussi d'impulser une réflexion pédagogique au sein des équipes, favorisée par de nombreuses ressources en ligne mises à disposition :

- le vademecum « Devoirs faits, un outil de pilotage pédagogique de l'établissement », qui propose et analyse des situations concrètes, identifie des leviers et d'éventuels freins ;
- la page « Devoirs faits » du site de l'académie de Dijon ;
- un vademecum académique « Devoirs faits en mode hybride » ;
- la plateforme communautaire collaborative expérimentale « Devoirs faits la communauté », élaborée par le « 110 bis Lab de l'éducation nationale » ;
- Le nouveau parcours m@gistère proposé par la DGESCO auquel toutes les catégories de personnels peuvent s'inscrire en libre accès.

L'accompagnement éducatif se compose d'une dotation en HSE et de crédits. L'utilisation de la dotation se répartie de la manière suivante :

- une allocation de 15 780 HSE, prioritairement destinée à la rémunération des enseignants volontaires intervenant auprès des élèves dans le dispositif « Devoirs Faits ».
- une allocation de 48 088,80 euros (dotation initiale de 76 692 euros) répartie entre 11 établissements demandeurs, destinée au développement du dispositif « Devoirs Faits » avec une association
- une allocation de 18 657 euros (dotation initiale de 21 257 dont 2 600 euros réservés pour le 1<sup>er</sup> degré) destinée à des projets en lien avec une association. Les projets peuvent s'inscrire dans plusieurs catégories. La dotation est répartie sur 13 établissements demandeurs et 13 projets validés :
  - ✓ Pratique artistique et culturelle : 92 % des projets
  - ✓ Renforcement de la pratique des langues : 4 % des projets
  - ✓ Pratique sportive : 4 % des projets

## VIII. Jeunesse et sports

### 1. Soutenir la qualité éducative en « Accueil Collectif de Mineurs »

- Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) :

Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) accompagne les territoires dans la mise en œuvre des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT). Les PEDT demeurent un dispositif important de la continuité éducative entre les différents temps de l'enfance. Le groupe d'appui technique (DSDEN-CAF), accompagne les collectivités dans ces démarches.

Par ailleurs, plusieurs éléments viennent en appui de cette dynamique, notamment :

- un plan de formation à destination des acteurs éducatifs, mis en place par le SDJES de la DSDEN ;
- une enveloppe financière afin de développer la qualité (59 821 euros) et la continuité éducative (18 000 euros) ;
- développement d'un réseau d'acteurs de l'enfance jeunesse, co-porté DSDEN-CAF.

- Colos apprenantes :

Les séjours ont été mis en place via des partenariats avec des associations (Jeunesse au Plein Air) et des collectivités. Les enfants partis en séjours correspondent à des critères d'éligibilité (Quartier Politique de la Ville, Zones de Revitalisation Rurale, Quotient Familial), et sont partis, pour une majorité d'entre eux, pour la première fois.

L'objectif du dispositif est un reste à charge quasi nul pour les familles. La labellisation des séjours Colos apprenantes, permet d'accompagner les organisateurs dans des séjours toujours plus qualitatifs. En 2023, 500 départs en Colos apprenantes ont été soutenus pour un budget de 150 000 euros (contre 400 départs et un budget de 170 000 euros en 2022). Les séjours ont en effet été plus courts et il y a eu plus de co-financements des associations.

### 2. Développement de l'engagement civique : Service National Universel (SNU), service civique et parcours d'engagement

Le SDJES est chargé de l'organisation des séjours de cohésion en Côte-d'Or, dans le cadre du Service National Universel (SNU). En 2023, il y a eu 500 volontaires inscrits âgés de 15 à 17 ans, l'organisation de trois séjours de cohésion, et le développement des Missions d'Intérêt Général (651 missions effectuées depuis 2020, 853 places disponibles actuellement)

#### Projet éducatif :

« Dijon hier, aujourd'hui, demain » est le lieu d'engagements citoyens multiples à découvrir.

Une problématique générale : « comment agir comme citoyen responsable » et des problématiques qui en découlent :

- Comment suis-je un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs (démocratie interne, cohésion, gestes qui sauvent, esprit de défense, accès aux droits, respect du droit) ?
- Comment se positionner comme citoyen responsable dans le monde actuel (environnement numérique, l'environnement géopolitique, le défi du développement durable) ?
- Comment s'engager dans la cité (bénévolat, volontariat, découverte des métiers, valorisation de l'engagement) ?
- La volonté du service à travers ces dispositifs est de développer l'engagement civique globalement et de contribuer à valoriser le parcours des jeunes.

### **3. Développement de politiques éducatives sportives**

- **Développement du « Savoir Rouler à Vélo »**

Le « Savoir Rouler à Vélo » a été annoncé dans le cadre du comité interministériel de sécurité routière 2018 (mesure 10 - accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité). Il permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le 14 septembre 2018. En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo ;
- Pratiquer quotidiennement une activité physique ;
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Le SDJES contribue au développement du « savoir rouler » en soutenant financièrement les associations qui interviennent sur temps scolaire ou périscolaire (aides à l'emploi, financement de projets). Il organise des formations dans le cadre du plan de formation en accueil collectif de mineurs. Un projet de bus du SRAV, particulièrement pour les collectivités rurales, est en réflexion avec différents partenaires. Il ira à la rencontre des écoles rurales et aussi des centres de loisirs.

- **Développement de « l'Aisance Aquatique » et de « J'Apprends à Nager »**

Le « Savoir nager » est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissance et de compétences. L'apprentissage de la natation est une priorité gouvernementale pour lutter contre le risque de noyade. Sa mise en œuvre est suivie par des référents dans chaque service SDJES/DRAJES. L'aisance Aquatique (AA) est un dispositif récent, créé en 2019, faisant partie des savoirs sportifs fondamentaux pour les enfants de 4 à 6 ans et présent dans les programmes de l'Éducation Nationale depuis la circulaire du 28 février 2022. L'aisance aquatique se définit comme « une expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».

J'apprends à Nager (JAN) est un dispositif national datant de 2015 qui s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans. Il contribue à l'obtention de l'attestation du « Savoir Nager Sécuritaire », test unique de référence du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère des Sports depuis la circulaire du 28 février 2022.

Ces stages d'apprentissage AA/JAN peuvent être aidés par des crédits de l'ANS s'ils répondent aux critères requis (8 à 10 séances massées sur 1 ou 2 semaines pour l'AA chez les 4-6 ans sans matériel d'aide à la flottaison et en grande profondeur ; 10 séances pour les 6-12 ans hors temps scolaire ou seniors de + de 45 ans ne sachant pas nager pour le JAN).

L'expérimentation du pack « piscine temporaire et maître-nageur », installé dans le gymnase de Liernais de juin à septembre 2023 a été un succès, avec 2 200 entrées. Ce projet a été monté en partenariat avec la ligue de natation, l'Apsalc profession sport et en lien avec le TER. Il a permis de travailler la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant. Financement DSDEN-SDJES, Conseil Départemental, TER, MSA, collectivités locales. Cette piscine a vocation à être mise à disposition sur le territoire de la Côte-d'Or toute l'année, plutôt dans les territoires ruraux, mais pas seulement, puisque le centre social de Talant l'a demandé, en lien avec la politique de la ville.

Toutes les informations sur le service : réglementations, appels à projets, vie associative, contacts sur le site internet.



## **IX. Alliances Educatives**

### **1. Cité éducative de Dijon.**

Le projet des Cités éducatives lancé par le Gouvernement en septembre 2019 consiste à déployer des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale.

Le référentiel national encourage un pilotage et des actions renforcées dans trois directions :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Les partenaires ont co-construit un projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, un plan d'actions et un plan de financement partagés. Après analyse du projet au regard de trois critères (ampleur du défi éducatif, implication du territoire, ambition et caractère innovant du projet), la coordination nationale a émis un avis favorable au projet de plan d'actions de la cité éducative. Une convention de labellisation, conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, fixe les orientations stratégiques, le plan d'actions, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation de la cité éducative.

Le périmètre de la Cité éducative de Dijon inclut le QPV de La Fontaine d'Ouche et des Grésilles (collèges Rameau et Champollion ; EM Alsace, Champs Perdrix, Anjou, Buffon, Colette, York, Flammarion, Champollion, Lamartine ; EE Alsace, Champs Perdrix, Anjou, Buffon, Colette, York, Flammarion, Champollion, Lamartine). Le comité de pilotage tripartite (« troïka ») (Ville de Dijon, Éducation nationale et Préfecture de Côte d'Or) élabore et déploie une stratégie éducative pour bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de 3 axes :

- Axe 1 : Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant
- Axe 2 : Accompagner les enfants et les jeunes dans les différents temps de vie
- Axe 3 : Coordination et communication

L'enjeu est de renforcer et de structurer les coopérations inter-acteurs autour de la Cité éducative, en organisant un environnement plus favorable à l'éducation des enfants avec les parents. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre de nouveaux modes de relations entre tous les acteurs concernés par l'enfance, l'éducation, la jeunesse et la famille afin de développer des actions.

### **2. Cité éducative de Chenôve.**

Dans la même démarche, les axes stratégiques du projet de Chenôve sont les suivants :

- Améliorer la coordination déjà enclenchée dans la démarche du PEG, entre les acteurs autour de l'école en développant une véritable alliance éducative ;
- Transmettre et faire vivre les valeurs et principes de la République : engagement citoyen ;
- Contribuer à la continuité éducative dès le plus jeune âge ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et permettre leur implication dans le Projet Educatif Global (PEG) ;
- Répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des jeunes en portant une attention particulière à l'accueil des publics à besoins spécifiques (enfants et jeunes en situation de handicap, de décrochage scolaire, de fragilité sociale...).

Depuis 2019 (date de mise en œuvre de la Cité éducative), 10 000 jeunes et élèves ont été concernés par les actions proposées. Les thèmes fédérateurs sont les suivants :

- le parcours de l'enfant jusqu'à l'âge adulte ;
- le soutien à la fonction parentale ;
- le bien-être pour tous ;
- la citoyenneté ;
- la promotion de la lecture ;
- l'éducation à la santé ;
- l'usage du numérique.

Pour l'année 2023, l'axe de la communication auprès de tous les acteurs est appelé à se développer davantage. Un séminaire inter-acteurs sera déployé afin de « faire cité ». Enfin, les groupes parents s'attacheront à associer toujours plus de parents à leur réflexion. L'opérateur chargé de l'évaluation de la Cité éducative « Trajectoire ressource » va produire une note courant décembre 2023.

### 3. Territoires éducatifs ruraux (TER)

L'objectif des « Territoires éducatifs ruraux » est de favoriser la constitution d'un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. Les « Territoires éducatifs ruraux » sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit autour de l'enjeu éducatif, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

Le territoire éducatif rural « Saulieu – Liernais » est constitué sur le territoire formé par les communes de Saulieu, la Roche en Brenil, Thoisy la Berchère, Rouvray, Liernais, Censerey, Manlay. Le territoire Saulieu - Liernais a été identifié pour son indice d'éloignement important (5,6 à Saulieu, 7,4 à Liernais), son IPS bas (91 à Saulieu), en raison des écarts des scores de réussite aux évaluations nationales 6ème (-16 en mathématiques et -19 points en français) en comparaison des moyennes départementales.

Le plan d'actions est décliné en plusieurs axes :

- Axe 1 : Parcours des élèves et développement de l'autonomie : du PEAC au parcours Avenir ;
- Axe 2 : Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de leur enfant ;
- Axe 3 : Les collectifs de travail au service de la réussite des élèves / des jeunes.

L'axe qui concerne l'ouverture culturelle et le parcours Avenir sont les plus médiatisés : un travail sur l'orientation est conduit avec l'association Terrain d'avenirs. Concernant l'ouverture culturelle, un partenariat est établi avec le TER de Normandie (qui va donner lieu à une mobilité d'élèves très prochainement). Enfin localement, l'utilisation du bassin mobile (programme de Jeunesse et Sports) a permis à des élèves d'âge primaire de travailler l'aisance aquatique dès le plus jeune âge ; la microfolie déployée par la ville de Saulieu permet également, tout comme les casques de réalité virtuelle (collège) de s'ouvrir au monde et à la culture à distance. Le partenariat avec les deux communautés de communes et les centres sociaux va permettre d'étendre une offre éducative sur tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire tout en impliquant davantage les parents (2023-2024). Les collectifs de travail pluri catégoriels sont mis en œuvre : éducation nationale / CAF/ communes/ communautés de communes. Prochainement le pilote du TER rencontre l'ARS.